



**Communauté Economique des Etats  
de l'Afrique de l'Ouest**

## **Stratégie Régionale de Promotion des Engrais en Afrique de l'Ouest**

**Préparée dans le cadre du  
Sommet Africain sur les Engrais**

Abuja, Nigeria, 9-13 juin 2006



**Avril 2006**

## **Préambule**

**Cette stratégie a été préparée par la CEDEAO, Communauté Economique chargée de la coordination et du suivi de la mise en œuvre du NEPAD en Afrique de l'Ouest, dans le cadre du Sommet Africain sur l'engrais, prévu du 9 au 13 Juin 2006 , à Abuja , au Nigeria.**

**Elle a été élaborée, en collaboration avec l'UEMOA, avec l'appui technique de l'IFDC.**

## **Résumé Exécutif**

Dans l'ensemble de 16 pays membres de la CEDEAO, le secteur agricole occupe une place prépondérante dans les économies nationales ; il représente 35% du PIB régional et 65% de la population active. Pourtant, ce secteur est caractérisé par une faible productivité de la majorité des exploitations agricoles et une intensification limitée à quelques cultures commerciales d'exportation. Outre l'insécurité alimentaire, le faible niveau de productivité de l'agriculture régionale ne permet pas d'accroître les revenus agricoles et de diminuer la pauvreté en milieu rural. Les éléments nutritifs des sols, exportés par les cultures, ne sont pas remplacés par des apports suffisants en nutriments, conduisant à un appauvrissement des sols.

En complément à l'engagement des Chefs d'Etat africains à allouer au moins 10% de leur budget national annuel au secteur agricole, la CEDEAO a adopté la politique agricole régionale (ECOWAP), devant permettre une intégration régionale du secteur agricole. L'intensification des systèmes de production et la prise en compte du volet politique des intrants agricoles constituent des objectifs majeurs de ces politiques agricoles communes.

Durant les 40 dernières années, le faible développement de la production agricole en Afrique s'est principalement fait par un accroissement des superficies cultivées et non par une intensification. Aussi, la consommation des engrais en Afrique de l'Ouest est-elle l'une des plus faible au monde : seuls 9 kg/ha/an de nutriments sont appliqués dans l'espace CEDEAO contre une consommation moyenne mondiale de 100.8 kg/ha/an en 2002. La FAO estime que les taux d'application moyenne d'éléments fertilisants doivent croître de 9 kg/ha/an à 23 kg/ha/an d'ici 2015, si l'on veut pouvoir atteindre l'objectif de croissance annuelle de la production agricole, fixé à 6% par le Plan Compréhensif pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PCDAA) adopté par le NEPAD. Le marché ouest africain des engrais minéraux représente moins de 0,5% du marché mondial.

Malgré l'adoption d'un Tarif Extérieur Commun dans l'espace UEMOA, le marché régional est caractérisé par une disparité entre les régimes fiscaux appliqués aux engrais par les Etats. Cette hétérogénéité est à la source de détournements d'usage (y compris entre pays) et ne contribue pas à stimuler la demande d'engrais sur les cultures ne bénéficiant pas d'engrais défiscalisés. Par ailleurs, le secteur des engrais ne dispose actuellement d'aucune réglementation, y compris en ce qui concerne le contrôle de qualité, du lieu d'importation ou fabrication jusqu'au lieu de vente au détail. Cela favorise les fraudes, les contrefaçons et le manque de professionnalisme des distributeurs. Quelques initiatives de réglementation sont cependant en cours dans certains pays. Enfin, les taxes non officielles perçues au niveau des nombreux barrages routiers lors du transport de l'engrais ont un impact significatif sur le prix de vente de l'engrais et doivent pouvoir être éliminées pour permettre la libre circulation des marchandises prévue au sein de l'espace CEDEAO.

La consommation des engrais, de l'ordre de 1 500 000 t/an dans la région, est très variable d'un pays à l'autre, et essentiellement tirée par les cultures commerciales pour lesquelles les filières sont organisées. L'offre en engrais est dominée par les importations, soit de matières premières, mélangées localement pour produire les engrais composés, soit de produits finis. Les unités locales de mélange (bulk-blending) ne fonctionnent pas toute l'année au maximum de leurs capacités de production, suite à la concentration, sur quelques mois, de la demande.

Les approvisionnements en engrais sont largement dominés par le système d'appels d'offres qui, dans le contexte actuel, présente de nombreux inconvénients. A ce système d'approvisionnement passif s'opposent diverses alternatives d'achat actif, connecté aux cours mondiaux des engrais, basé sur la négociation d'achat et la recherche d'un partenariat avec le fournisseur le mieux-disant. L'achat et la distribution proactifs sont déjà pratiqués dans certaines filières et certains pays de la région (horticulture d'exportation par exemple). L'approvisionnement par une Centrale Régionale d'Achat est régulièrement avancé comme étant une solution au renchérissement des engrais. Si cette option pourrait être envisagée, des alternatives plus souples, plus simples et probablement plus efficaces méritent d'être encouragées en premier lieu. Ces modes d'approvisionnement alternatifs passent par le renforcement des capacités d'achat et de négociation des acheteurs, par la mise en place d'une procédure d'achat souple et réactive aux fluctuations du marché mondial, et par l'amélioration de l'attractivité du marché des intrants pour accroître les offres concurrentielles des fournisseurs internationaux et régionaux (délais et garanties de paiement, répression de la corruption, élimination de la distribution publique d'engrais subventionnés et remplacement par un système de coupon-engrais basé sur le secteur privé, entre autres).

L'accès financier des producteurs aux engrais constitue l'une des contraintes majeures du marché. Elle ne peut être levée qu'à condition que l'utilisation de l'engrais soit rentable et prise en compte comme un élément de la chaîne de valeur de la production agricole. La promotion du marché des engrais doit donc pouvoir être reliée au développement du marché des productions agricoles.

Les gisements locaux de minerais sont faiblement exploités et leurs produits principalement destinés à l'exportation (hors Afrique). Quant à la production d'engrais azotée, elle est stoppée depuis 1999, malgré les capacités de production dont dispose le Nigeria à partir de son gaz naturel. Pourtant, le renchérissement des cours mondiaux du pétrole, et partant, des engrais et de leur transport, ainsi que le fort développement de la capacité de production de gaz naturel au Nigeria, représentent des conditions pouvant justifier de réétudier avec attention la faisabilité d'unités de production d'engrais en Afrique de l'Ouest.

Les échanges commerciaux d'engrais entre Communautés africaines sont quasi inexistantes, malgré la production et l'exportation d'engrais azotés et phosphatés par de nombreux pays d'Afrique du Nord. A condition que les coûts de transport soient compétitifs par rapport aux autres origines, l'Afrique de l'Ouest pourrait développer un partenariat avec ces pays nord africains pour son approvisionnement en engrais.

Quelques initiatives régionales sont développées en Afrique de l'Ouest dans le domaine de la fertilisation des sols et la promotion des engrais. Ces initiatives portent sur l'harmonisation des réglementations, avec un projet concernant le secteur des engrais, sur les systèmes d'information sur les marchés et leur mise en relation au niveau régional, sur le renforcement du secteur privé de la distribution des intrants agricoles, sur l'accessibilité des engrais et la mise en relation du marché des engrais avec le marché des productions agricoles. Ces

initiatives sont relativement récentes mais ont déjà un impact sur la consommation des engrais. Elles méritent d'être soutenues, renforcées, et l'expérience des acteurs de ces initiatives doivent être partagées, y compris avec les autres CER d'Afrique.

La CEDEAO propose de mettre en place une stratégie de promotion des engrais, dont l'objectif général est de résoudre les principales contraintes du marché des engrais en Afrique de l'Ouest en vue d'accroître durablement la productivité agricole par une meilleure gestion de la fertilité des sols et une utilisation accrue d'engrais inorganiques dans le respect de l'environnement. La stratégie régionale est basée sur 3 piliers : i) l'amélioration de l'environnement d'affaires régional pour le marché des engrais, ii) la stimulation de la demande solvable en engrais et iii) la stimulation de l'offre d'engrais. Ces 3 piliers sont complémentaires et constituent les 3 programmes de base de la stratégie.

Le programme I d'amélioration de l'environnement d'affaires du marché régional des engrais a pour objectif de créer des conditions favorables au développement du secteur des engrais. Ce programme doit permettre à la CEDEAO d'adopter un cadre réglementaire harmonisé sur les engrais afin que leurs Etats membres le mettent en œuvre, y compris pour le contrôle de qualité des engrais. Il vise également à ce que les politiques fiscales relatives aux engrais soient harmonisées et appliquées par les Etats membres. Le programme doit faciliter la libre circulation des engrais dans la région et la lutte contre la corruption dans les systèmes d'approvisionnement, afin de réduire le prix des engrais. Enfin, le programme invite les Etats membres à éliminer les subventions d'engrais ou éventuellement à conduire des politiques de subventions qui ne créent pas de distorsion pour le marché privé. Par conséquent, les objectifs spécifiques du programme I sont de a) adopter un cadre réglementaire régional harmonisé portant sur le secteur des engrais, b) harmoniser les politiques fiscales et faciliter la libre circulation des engrais dans la région, c) créer une charte d'éthique de la procédure d'approvisionnement en intrants, et d) remplacer les distributions publiques d'engrais subventionnés par un système de coupon-engrais basé sur le secteur privé.

Le programme II de stimulation de la demande solvable en engrais a pour objectif d'inciter les producteurs agricoles et les sociétés commerciales de production agricole à accroître significativement et de façon soutenue leur demande en engrais minéraux tout en étant en mesure de financer l'achat de ces engrais. Ce programme doit permettre de contribuer aux débouchés commerciaux des productions agricoles de façon à permettre le financement de l'achat des engrais. Il facilite aussi le développement d'informations commerciales à jour sur les marchés des productions agricoles et des intrants, disponibles pour les producteurs agricoles. Le programme encourage le renforcement des capacités des OPA, afin qu'elles soient en mesure de négocier l'achat d'engrais sur le marché international et régional aux meilleures conditions possibles. Il doit sensibiliser les banques à s'engager significativement dans l'octroi de crédits intrants, et appuyer la ré-actualisation des recommandations de formules d'engrais, qui soient adaptées aux conditions économiques et environnementales actuelles de chaque culture. Les objectifs spécifiques du programme II sont donc de a) développer la demande d'engrais au sein de la chaîne de valeur de la production agricole, b) renforcer les systèmes d'information sur les marchés et leur mise en relation au niveau régional, c) renforcer les organisations de producteurs agricoles et les associations professionnelles, d) inciter les banques ouest africaines à s'engager dans le monde agricole, et e) développer des programmes régionaux de recherche sur les formules d'engrais.

Le programme III de stimulation de l'offre d'engrais a pour objectif d'accroître l'attractivité de la région ouest africaine pour l'investissement par les fournisseurs internationaux et locaux dans des unités locales de production, mélange, conditionnement et des réseaux de

distribution adaptés aux besoins des clients, ainsi que pour les inciter à venir plus nombreux faire des offres d'engrais attractives lors des passations de marchés. Ce programme doit permettre à la CEDEAO de développer une campagne dynamique de promotion et de communication pour attirer les investisseurs et fournisseurs, et être les ambassadeurs du marché ouest africain des engrais. Il vise également à ce que les fournisseurs internationaux se fassent davantage concurrence sur le marché ouest africain. Le programme III doit faciliter la ré-évaluation de la rentabilité de la production locale d'engrais et, lorsque cela est justifié, l'investissement dans des unités locales de production. Enfin, ce programme incite les fournisseurs et distributeurs à adapter leur offre d'engrais aux besoins (notamment en terme de conditionnement) des petits exploitants agricoles, au meilleur prix. Les objectifs spécifiques du programme III sont donc de a) promouvoir l'attractivité de l'Afrique de l'Ouest pour l'investissement dans l'offre d'engrais, b) ré-actualiser les études de faisabilité de développement des unités locales de production d'engrais et investir dans des unités lorsque cela est rentable, c) inciter les fournisseurs d'engrais à offrir des engrais adaptés aux besoins des petits producteurs agricoles, et d) encourager la création d'une compagnie maritime régionale pour le transport d'engrais.

La stratégie de promotion des engrais, proposée par la CEDEAO en collaboration avec l'UEMOA, se veut suffisamment audacieuse et réaliste à la fois pour obtenir des résultats concrets qui permettent d'atteindre les objectifs de croissance agricole fixés par le PCDA. Son succès dépendra fortement de l'engagement et de l'implication effective des Etats membres, ainsi que du secteur privé.

## Table des matières

<i>Résumé Exécutif</i>	2
<i>Acronymes</i>	8
<i>1. Introduction</i>	10
<i>2. Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces du marché régional des engrais</i>	13
2.1 Les politiques et réglementations du marché des engrais	13
2.2 Le marché des engrais	15
2.3 Les potentialités de production d'engrais	21
2.4 Le marché ouest africain des engrais : ses forces, ses faiblesses, les opportunités et les menaces	21
2.5 Analyse du commerce des engrais inter CER	21
<i>3. Initiatives régionales actuelles de promotion des engrais</i>	21
3.1 Initiative d'harmonisation des réglementations par la CEDEAO et l'UEMOA	21
3.2 Représentation et promotion du secteur privé des intrants agricoles	21
3.3 Développement de systèmes d'information des marchés	21
3.4 Renforcement des réseaux régionaux des systèmes d'information des marchés et des organisations de commerçants	21
3.5 Promotion de la fertilisation et chaîne de valeur de la production agricole	21
3.6 Amélioration de l'accessibilité des engrais	21
3.7 Principaux acteurs régionaux	21
<i>4. Stratégie régionale de promotion des engrais</i>	21
4.1 Vision	21
4.2 Rôle de la stratégie régionale de promotion des engrais	21
4.3 Objectifs de la stratégie régionale de promotion des engrais	21
4.4 PROGRAMME I : Amélioration de l'environnement d'affaires du marché régional des engrais	21
4.5 PROGRAMME II : Stimulation de la demande solvable en engrais	21
4.6 PROGRAMME III : Stimulation de l'offre d'engrais	21
4.7 Chronogramme indicatif de priorisation des objectifs spécifiques sur 5 ans	21
<i>5. Conclusion</i>	21

<b>Annexes</b>	<b>21</b>
Figure 1 - Accroissement de la production céréalière en Afrique sub-saharienne suite à l'accroissement des superficies et du rendement (1961 = 100)	21
Figure 2 - Accroissement de la production céréalière en Asie suite à l'accroissement des superficies et du rendement (1961 = 100)	21
Tableau 1 - Quantité totale de nutriments consommés en Afrique de l'Ouest	21
Tableau 2 - Quantité d'engrais appliqués par hectare arable en Afrique de l'Ouest et dans quelques autres régions du monde	21
Tableau 3 - Quantité de nutriments consommés, produits, exportés et importés dans quelques communautés économiques régionales d'Afrique en 2002	21
Figure 3 - Estimation des quantités d'engrais (produits finis) consommés en Afrique de l'Ouest en 2005	21
Figure 4 - Capacité annuelle maximale de production et/ou de mélange d'engrais en Afrique de l'Ouest, 2005	21
Tableau 4 - Tarif Extérieur Commun de l'UEMOA applicable aux engrais	21
Tableau 5 - Estimation de la structure du prix d'urée importée en sacs de 50 kg à Bamako, Mali depuis l'Ukraine via Abidjan, Côte d'Ivoire, en avril 2005	21
Tableau 6 - Quantité d'engrais azotés consommés en Afrique de l'Ouest	21
Tableau 7 - Quantité d'engrais azotés produits en Afrique	21
Tableau 8 - Quantité d'engrais azotés importés en Afrique de l'Ouest	21
Tableau 9 - Quantité d'engrais azotés exportés par les pays d'Afrique de l'Ouest	21
Tableau 10 - Quantité d'engrais phosphatés consommés en Afrique de l'Ouest	21
Figure 5 - Dépôts significatifs de phosphates en Afrique	21
Tableau 11 - Quantité d'engrais phosphatés produits en Afrique	21
Tableau 12 - Quantité d'engrais phosphatés importés en Afrique de l'Ouest	21
Tableau 13 - Quantité d'engrais phosphatés exportés par les pays d'Afrique de l'Ouest	21
Tableau 14 - Quantité d'engrais potassiques consommés en Afrique de l'Ouest	21
Tableau 15 - Quantité d'engrais potassiques importés en Afrique de l'Ouest	21
Tableau 16 - Quantité d'engrais potassiques exportés par les pays d'Afrique de l'Ouest	21
Encadré 1 - Expérience de consultation restreinte pour l'approvisionnement en engrais, par Faso Jigi au Mali, 2005	21
Tableau 17 - Rapport entre les prix de cession des engrais et les prix d'achat du coton graine aux producteurs du Bénin	21
Tableau 18 - Commerce des engrais en Afrique, 2000 (en milliers de tonnes de nutriments)	21
Termes de références pour les Communautés Economiques Régionales	21
<b>Références</b>	<b>21</b>
Personnes rencontrées, mission régionale du 4 au 23 mars 2006	21
Bibliographie	21
Sites Internet	21

## Acronymes

<b>ACA</b>	Association Cotonnière Africaine
<b>AISSA</b>	Réseau pour l'Intensification Agricole en Afrique Sub-Saharienne
<b>AFAMIN</b>	African Agricultural Market Information Network
<b>AFSTA</b>	African Seed Trade Association
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BCEAO</b>	Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest
<b>BRS</b>	Banque Régionale de Solidarité (espace UEMOA)
<b>CAF</b>	Coût Assurance Fret (incoterm)
<b>CAGIA</b>	Coopérative d'Approvisionnement et de Gestion des Intrants Agricoles du Bénin
<b>CASE</b>	Competitive Agricultural Systems and Enterprises
<b>CEDEAO</b>	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CER</b>	Communauté Economique Régionale
<b>COMESA</b>	Common Market for Eastern and Southern Africa
<b>CORAF</b>	Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement
<b>CPCCAF</b>	Conférence Permanente des Chambres Consulaires Africaines et Francophones
<b>CRA-CF</b>	Centre de Recherche Agricole Coton et Fibres (Bénin)
<b>CROPLIFE</b>	Association représentant l'industrie des sciences des végétaux
<b>DAP</b>	Diammonium Phosphate
<b>DDP</b>	Delivered Duty Paid (incoterm)
<b>ECOBANK</b>	Banque régionale de l'espace CEDEAO
<b>ECOWAP</b>	Politique Agricole de la CEDEAO
<b>EXW</b>	Ex Works (incoterm)
<b>FACIA</b>	Fédération Africaine des Associations du Commerce des Intrants Agricoles
<b>FAO</b>	Food and Agricultural Organisation
<b>FARA</b>	Forum pour la Recherche Agricole en Afrique
<b>FEPSAN</b>	Fertilizer Producers and Suppliers' Association of Nigeria
<b>FMARD</b>	Federal Ministry of Agriculture and Rural Development (Nigeria)
<b>FOB</b>	Free On Board (incoterm)
<b>FRDA</b>	Fonds Régional de Développement Agricole (UEMOA)
<b>IFA</b>	Association Internationale de l'Industrie des Engrais
<b>IFDC</b>	Un Centre International pour la Fertilité des Sols et le Développement Agricole
<b>GIFS</b>	Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols
<b>GSCVM</b>	Groupement des Syndicats de Coton et Vivriers du Mali
<b>MAP</b>	Monoammonium Phosphate
<b>MIR</b>	Marché d'Intrants Régional (projet)
<b>MISTOWA</b>	Regional Market Information Systems and Traders' Organizations in West Africa (projet)
<b>NEPAD</b>	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
<b>OPA</b>	Organisation Professionnelle Agricole
<b>PAU</b>	Politique Agricole de l'UEMOA
<b>PCDAA</b>	Plan Compréhensif Pour le Développement de l'Agriculture en Afrique
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>RECAO</b>	Réseau des Chambres d'Agricultures de l'Afrique de l'Ouest
<b>RESIMAO</b>	Réseau des Systèmes d'Information des Marchés en Afrique de l'Ouest
<b>ROESAO</b>	Réseau des Opérateurs Economiques du Secteur Agro-Alimentaire d'Afrique de l'Ouest
<b>ROPPA</b>	Réseau des Organisations Professionnelles de Producteurs Agricoles
<b>SAADA</b>	Alliance Stratégique pour le Développement Agricole en Afrique
<b>SADC</b>	Southern African Development Community
<b>SGS</b>	Société Générale de Surveillance
<b>TEC</b>	Tarif Extérieur Commun

<b>TIC</b>	Technologies d'Information et de Communication
<b>TSP</b>	Triple Super Phosphate
<b>UCCA</b>	Union des Conseils des Chargeurs Africains
<b>UEMOA</b>	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>UMA</b>	Union du Maghreb Arabe
<b>UNPCB</b>	Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina Faso
<b>USAID</b>	US Agency for International Development
<b>WARP</b>	West African Regional Program of USAID

## 1. Introduction

La Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) couvre 16 pays de l'Afrique de l'Ouest et compte en 2006 environ 250 millions d'habitants. Le secteur agricole constitue une composante primordiale de l'économie de la communauté. Il représente 35 % du PIB régional et 15.3 % des recettes d'exportation et des services de la région.

La population rurale dans l'ensemble de la communauté est estimée à 60 % de l'effectif total. On estime également que 65 % des actifs travaillent dans le secteur agricole. Le système de production agricole reste toutefois précaire et dominé par les cultures d'exportation. Les programmes de développement agricole s'articulent en général autour des filières des cultures commerciales et d'exportation (coton, cacao, ananas, banane, arachide, etc.). De même, l'intensification de l'agriculture concerne en premier lieu ces cultures commerciales. Le système de production des cultures vivrières est très peu intensifié et fragile, ne bénéficiant que des moyens marginaux des cultures commerciales. La satisfaction des besoins alimentaires de l'espace CEDEAO provient des productions locales et des importations. Les produits alimentaires importés concourent pour 19 % de l'ensemble des importations dans la communauté. La pauvreté et l'insécurité alimentaire touchent respectivement 30 % et 17 % de la population au niveau régional avec des effets plus accentués en milieu rural (CEDEAO, 2005).

Afin d'améliorer la productivité agricole et de réduire la dépendance alimentaire, les Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'Union Africaine se sont engagés, en juillet 2003, à allouer au minimum 10% de leurs budgets nationaux au développement du secteur agricole. Afin d'harmoniser les politiques de développement agricole au sein de la région ouest africaine, les Communautés Economiques Régionales ont élaboré et adopté des Politiques Agricoles Communes. Ainsi, la politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP), adoptée en 2005, a pour objectif général de contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté dans les Etats membres de la communauté, ainsi que des inégalités entre les territoires, les zones et pays. De cet objectif général découlent sept objectifs spécifiques dont deux sont consacrés à la qualité des produits alimentaires et de l'intensification des systèmes de production. La politique agricole de l'UEMOA (PAU), adoptée en 2002, est similaire à celle de la CEDEAO en terme d'objectif de croissance, d'amélioration de la productivité et de la modernisation des exploitations (CEDEAO, 2005. UEMOA, 2002).

Les axes d'intervention retenus dans l'ECOWAP pour atteindre les deux objectifs spécifiques relatifs à la qualité et à l'amélioration de la productivité des exploitations sont :

- L'accroissement de la productivité et la compétitivité de l'agriculture ;
- L'adaptation du régime commercial extérieur ;
- La mise en œuvre d'un régime commercial intracommunautaire.

L'objet de l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture se réalise à travers la modernisation des exploitations et indéniablement par la prise en compte du volet politique des intrants agricoles.

Durant les 40 dernières années, le fort développement de la production agricole en Asie a été principalement dû à un accroissement des rendements, tandis qu'en Afrique, le léger développement de la production agricole s'est principalement fait par un accroissement des superficies cultivées (figures 1 et 2, en annexe). La consommation des engrais en Afrique de l'Ouest reste faible. Le tableau n°1 (en annexe) montre la consommation de nutriments par pays et souligne une très grande prédominance du Nigeria. En dehors du Nigeria, la

consommation des engrais en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso et au Mali est essentiellement liée à la production du coton. Au Ghana on observe une augmentation de la consommation des engrais depuis 2001 suite à une politique de promotion de l'utilisation des engrais sur le cacao. On note par ailleurs qu'en Afrique de l'Ouest, la quantité d'engrais apportée sur les terres arables reste très faible, avec une moyenne de 9 kg/ha/an au sein de l'espace CEDEAO (tableau 2). Ce chiffre est à comparer avec la consommation asiatique par exemple, de 159.1 kg/ha/an et la consommation moyenne mondiale, de 100.8 kg/ha/an en 2002 (tableau 2). Il existe cependant une diversité et une variabilité dans les chiffres de consommation à l'intérieur des espaces communautaires ouest africains. Les taux de consommation restent globalement très bas, mais la Côte d'Ivoire et le Bénin apporte davantage de nutriments à leurs terres arables (respectivement 37 kg/ha/an et 25 kg/ha/an) que les autres pays de la région. Pour l'ensemble de la région, la FAO estime que les taux d'application moyenne d'éléments fertilisants doivent croître de 9 kg/ha/an à 23 kg/ha/an d'ici 2015, si l'on veut pouvoir atteindre l'objectif de croissance annuelle de la production agricole, fixé à 6% par le Plan Compréhensif pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PCDAA) adopté par le NEPAD.

En Afrique de l'Ouest, le marché des intrants agricoles a une très faible valeur ajoutée et est organisé autour de quelques filières seulement, et principalement autour des filières des cultures commerciales (coton, cacao, banane, ananas, etc.) dans 9 pays de la région. Le marché des intrants et particulièrement des engrais est concentré. Les sources locales d'approvisionnement en engrais sont en général des filiales de grands groupes internationaux. Le marché ouest africain représente moins de 0,5% du marché mondial des engrais minéraux (tableau 3).

Le marché des engrais en Afrique de l'Ouest est dominé par les formules coton qui représentent près de 80 % des consommations. Le marché est également caractérisé par une capacité locale de mélange et de conditionnement qui, dans l'état actuel des choses, excède apparemment la consommation annuelle. Celle-ci est actuellement estimée à environ 1 500 000 t/an dans l'espace CEDEAO, alors que la capacité des usines installées est de plus de 2 000 000 t/an (figures 3 et 4). En réalité, les besoins s'expriment essentiellement pour la filière coton, l'activité des unités de production se déroule sur environ six mois par an et reste au ralenti l'autre moitié de l'année. En effet, 75 % des commandes des sociétés cotonnières se font entre les mois de septembre et décembre pour une livraison entre fin avril et mai. La surcapacité de mélange et conditionnement local n'est donc qu'apparente et ne permet pas en réalité de satisfaire de façon optimale les besoins lors des pics de demande.

Par ailleurs, les politiques et réglementations sur les intrants dans l'ensemble des pays de la communauté se sont limitées à la réglementation des produits phytosanitaires. Tous les textes réglementaires relatifs aux engrais restent inachevés ou ne sont pas encore initiés. En plus de cet environnement politique qui n'incite guère à la promotion des engrais, les pratiques agricoles n'ont pas suffisamment évoluées pour sortir du cycle de culture sur brûlis avec nécessité de longues jachères. Ce faisant les terres agricoles continuent de s'épuiser, la productivité des terres sans apport d'engrais inorganique baisse fortement et de par l'effet combiné de la croissance démographique et de la forte urbanisation, les besoins alimentaires s'accroissent alors que la population active des zones rurales en charge de nourrir les urbains décroît. De nombreuses études ont pourtant montré que les terres d'Afrique de l'Ouest répondent significativement à l'apport d'engrais et qu'il n'y a pas que sur les cultures commerciales que l'on peut rentabiliser la fertilisation minérale.

C'est dans ce contexte général de production et de consommation aléatoires des engrais, avec un marché aux règles variables selon les pays, que la politique d'incitation et de promotion des engrais en zone CEDEAO doit pouvoir s'opérer.

Le présent travail est proposé par la CEDEAO, en collaboration avec l'UEMOA, dans le cadre du sommet des Chefs d'Etats sur les engrais en Afrique, prévu du 9 au 13 juin 2006 à Abuja, au Nigeria. Les termes de références de la présente étude sont joints en annexe de ce document.

## 2. Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces du marché régional des engrais

### 2.1 Les politiques et réglementations du marché des engrais

#### 2.1.1 Les régimes fiscaux et les conditions d'accès aux engrais

Le Tarif Extérieur Commun (TEC) a introduit de nouvelles dispositions fiscales régissant les échanges commerciaux entre les 8 pays membres de l'UEMOA, et notamment les échanges d'engrais (tableau 4). Une tarification similaire a été adoptée de façon transitoire (janvier 2006 à décembre 2007) dans l'espace CEDEAO, qui envisage de mettre en application son propre TEC dès 2008.

Les régimes fiscaux sont globalement favorables à la réduction des coûts des engrais. En effet, dans la grande majorité des pays, tous les frais que le Tarif Extérieur Commun de l'UEMOA autorise ne sont pas appliqués sur les engrais.

En Côte d'Ivoire, au Nigeria et au Ghana, les engrais sont exemptés de la TVA. Néanmoins, en Côte d'Ivoire, les engrais simples importés (urée, TSP, etc.), qui servent de matières premières à la production locale (bulk blending), sont soumis aux droits de douane de 5% et aux diverses taxes s'élevant à 2,5%, soit une pression fiscale de 7,5%. Bien entendu, cette pression fiscale est intégralement répercutée par les usines locales de mélange (YARA et STEPC) sur le coût de production des engrais composés.

Le Ghana et le Nigeria pratiquent des politiques fiscales plus favorables à la réduction des coûts d'accès des producteurs aux engrais. Au Ghana, la pression fiscale sur les engrais importés est faible : 3,5%. Toutefois, pour bénéficier de ces avantages fiscaux, les importateurs doivent, à chaque importation, adresser une demande d'autorisation au Ministère en charge de l'Agriculture. Cette disposition n'ayant pas de base légale, la demande d'autorisation d'importer ne peut qu'être agréée. Elle présente l'inconvénient d'encourager la pratique de faux frais. Le Nigeria applique des conditions d'accès aux engrais plus souples. De plus, la Fédération et certains Etats subventionnent une partie de l'engrais importé, à hauteur de 25% du prix du marché (Nagy J. *et al.*, 2002).

Certains régimes fiscaux présentent cependant des spécificités qui créent des iniquités entravant le développement du secteur privé :

- Au Togo, les engrais destinés au maïs et importés par l'Etat sont exemptés de toutes taxes. Ceux importés par les opérateurs privés sont soumis à des pressions fiscales s'élevant à 12% du prix CAF.
- Au Bénin, les engrais achetés à l'intérieur de la zone UEMOA, dans le cadre des appels d'offres pour l'approvisionnement des producteurs de coton, ne sont soumis qu'au Prélèvement Communautaire de Solidarité de 0,5%. Par contre les droits et taxes sur l'urée destinée aux cultures vivrières s'élèvent à 26,85% ; cette préférence faite aux engrais destinés au coton n'est certainement pas de nature à encourager la promotion des engrais sur les cultures vivrières et maraîchères.
- Au Mali, les pressions fiscales sur les engrais en provenance de pays de la zone CEDEAO non membres de l'UEMOA et de pays tiers sont respectivement de 7% et de 7,5%. En revanche les importations de la Zone UEMOA sont exonérées des droits de douane.

Les disparités fiscales d'un pays à l'autre contribuent à susciter chez les producteurs des comportements qui sont en contradiction avec les objectifs des politiques de développement agricole. Elles n'incitent guère à l'utilisation optimale et efficiente des engrais. Ainsi, les engrais sont utilisés à d'autres fins que celles envisagées par les politiques fiscales :

- Au Nigeria, des quantités d'engrais subventionnés en vue d'accroître la production de maïs, revendus au Niger et au Bénin, sont perdues pour l'agriculture nigériane.
- Au Bénin, les producteurs surestiment fréquemment leur besoin en engrais coton et en détournent pour le maïs. Le coton ne reçoit pas la dose optimale et le maïs est fumé avec des fertilisants coton inadaptés. De plus, certains producteurs revendent l'engrais coton subventionné au Togo.
- Au Togo, les engrais importés par l'Etat et vendus aux producteurs à des prix subventionnés de 155 000 Fcfa/t contre 300 000 Fcfa/t chez les distributeurs privés se retrouvent sur la place du marché, auprès des commerçants et de certains distributeurs.

L'échelle nationale n'est donc pas appropriée pour établir des régimes fiscaux favorables à l'accroissement de l'utilisation des engrais. Les disparités fiscales entre les pays sont tellement considérables que les agricultures des pays (individuellement pris) ne profitent réellement pas des mesures et incitations fiscales.

Il convient également de noter les obstacles non officiels à la libre circulation des engrais dans la région et à l'intérieur des pays eux-mêmes : les faux frais de route (Police-Douanes-Gendarmerie-Armée) ne sont pas négligeables dans le coût final de l'engrais (tableau 5), particulièrement dans certains pays en crise comme la Côte d'Ivoire, où le coût des frais de route peut à certaines périodes s'élever jusqu'à 10 000 Fcfa/t.

### ***2.1.2 Le cadre réglementaire de la commercialisation des engrais***

Contrairement aux produits phytopharmaceutiques, la transformation, la commercialisation et l'application des engrais ne sont pas réglementées. L'absence de réglementation sur les engrais présente les trois principaux risques majeurs suivants pour l'agriculture et le marché ouest africain :

- Le dumping avec les engrais de basse qualité ou de contrefaçon vendus à des prix défiant toute concurrence ;
- La vente d'engrais frauduleux (par exemple dont le poids est inférieur à celui indiqué sur le sac) ;
- L'utilisation de formules d'engrais inadaptés aux cultures et aux zones agro écologiques.

Face à ce vide juridique, le Burkina Faso, le Mali, le Bénin, le Ghana, le Nigeria et la Côte d'Ivoire ont engagé des initiatives relatives à la réglementation sur les engrais, mais elles n'ont pas abouti pour l'instant. Les cahiers de charges établis par les interprofessions et les sociétés cotonnières dans le cadre des appels d'offres pour les achats d'engrais (cas de la Côte d'Ivoire, du Bénin, du Mali et du Burkina Faso) servent, de fait, de cadre réglementaire. Ils définissent les conditions à remplir par les soumissionnaires ainsi que les formules d'engrais.

Le contrôle de qualité est réalisé à la demande du client. Il n'est pas effectué systématiquement par la puissance publique sur tous les engrais importés. Pourtant, dans la majorité des pays, les missions régaliennes de l'Etat sont, entre autres, le contrôle et la réglementation. Au Mali, au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire, le contrôle de qualité sur les engrais importés par les organisations professionnelles est confié à la Société Générale de Surveillance (SGS), sise à Abidjan. Au Bénin, il est effectué par le Centre de Recherche

Agricole Coton et Fibres (CRA-CF). Le contrôle de qualité n'influence pas significativement le prix des engrais. Il représente moins de 0,06% du prix CAF.

### Recommandations relatives aux politiques et réglementations sur les engrais

Les initiatives relatives au cadre politique et réglementaire sur les engrais devront prendre en compte les fondamentaux suivants :

- Les fertilisants sont indispensables à la création de richesse pour la grande majorité des populations ouest africaines ; ce sont des produits de première nécessité et de grande consommation.
- L'utilisation optimale d'engrais de qualité permet de conserver, voire d'améliorer, la fertilité des sols et les ressources naturelles, un bien commun pour les générations futures.
- L'utilisation efficiente des fertilisants crée des conditions favorables à l'atteinte d'un des Objectifs de Développement du Millénaire, à savoir réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim d'ici 2015.

1) *En ce qui concerne les politiques fiscales :*

- Harmoniser les politiques fiscales inter et intra étatiques.

2) *En ce qui concerne le contrôle de qualité et de conformité :*

- Proposer un cadre réglementaire harmonisé portant sur les engrais.
- Coordonner (CEDEAO) les initiatives en cours dans certains pays, de façon à ce qu'elles s'inscrivent dans la cadre régional harmonisé.
- Après l'élaboration des textes, veiller à ce que les structures habilitées à effectuer le contrôle de qualité comptent les ressources nécessaires, et effectuent systématiquement des contrôles avant mise en la consommation des engrais.

3) *En ce qui concerne les faux frais de route :*

- Prendre des dispositions pour réduire sensiblement les faux frais de route.

## **2.2 Le marché des engrais**

Au stade actuel de ses capacités réelles de consommation, l'Afrique de l'Ouest représente moins de 0,5% du marché international des engrais (tableau 3). Les retards de paiement, l'absence fréquente de garantie de paiement, la faible diversification des formules d'engrais et la longueur et la lourdeur des procédures d'achat contribuent à rendre le marché ouest africain très peu attractif pour les fournisseurs internationaux.

### **2.2.1 La consommation et la demande**

En 2005, la consommation d'engrais en Afrique de l'Ouest représentait environ 1 500 000 t de produits finis (figure 3, tableaux 6, 10 et 14). Le Nigeria (avec 600 000 t) absorbe 40% des quantités d'engrais consommés, suivi de la Côte d'Ivoire (200 000 t), du Mali (185 000 t) et du Burkina Faso (145 000 t). Ceux-ci totalisent environ 35% de la consommation régionale. Viennent en troisième position le Ghana (124 000 t) et le Bénin (74 000 t), soit 13%. Les 12% restants sont absorbés par les autres pays de la communauté (figure 3).

A l'exception du Nigeria où l'utilisation d'engrais est fortement encouragée sur le maïs, les principaux pays de consommation (Burkina Faso, Mali, Côte d'Ivoire, Ghana et Bénin) privilégient les cultures commerciales telles que le coton (Burkina Faso, Mali, Bénin et Côte d'Ivoire), le cacao (Ghana, Côte d'Ivoire) et, dans une certaine mesure, le riz (Mali et Sénégal).

La consommation est très peu diversifiée. Elle est tirée, principalement, par tout au plus quatre cultures : le maïs, le coton et, dans une certaine mesure, le cacao et le riz. Dans chaque pays, son développement est fortement lié à un seul produit. Au Ghana, la consommation est passée de 50 000 t en 1999 à 124 000 t<sup>1</sup> de nos jours, grâce au cacao, qui absorbe plus de 50% des engrais consommés. La prépondérance d'une seule culture dans chacun des principaux pays de consommation pourrait présenter un risque pour le développement du marché des engrais. En effet, une crise de la principale filière consommatrice d'engrais fragiliserait le marché et freinerait son extension. En témoignent les menaces actuelles sur la filière coton de certains pays d'Afrique de l'Ouest, dont le Togo et le Bénin. Au Bénin, la consommation d'engrais a progressivement baissé de 88 600 t en 2002-2003 à 73 600 t en 2005/2006 (MAEP/ONS, 2002). Au Togo, les prévisions pour 2006 sont inférieures à 20 000 t. Au Burkina Faso également, les volumes achats de 2005 sont inférieurs à ceux de 2004.

Avec l'épuisement des fonds de soutien et la baisse du prix plancher du coton graine, cette situation risque de se dégrader davantage et pourrait porter atteinte aux cultures vivrières. La réduction possible des superficies en coton va certainement favoriser celles des cultures vivrières, notamment le maïs. Mais cela n'aurait pas à court terme une incidence positive sur l'utilisation d'engrais. En effet, au Mali ou au Burkina Faso par exemple, c'est le coton qui garantit le crédit des engrais destinés aux céréales. Dans la plupart des pays, le marché de la consommation des engrais vivriers n'est pas, au stade actuel, suffisamment organisé pour sécuriser les fournisseurs et les distributeurs.

Des initiatives sont en cours dans certains pays pour organiser le marché des engrais céréales. L'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina Faso (UNPCB) a engagé des actions et continue d'approfondir la réflexion sur la mise en place d'un mécanisme d'approvisionnement en engrais sur céréales. Au Mali, le Groupement des Syndicats Cotonniers et Vivriers du Mali (GSCVM) met aussi progressivement en place un mécanisme pour s'approvisionner en engrais céréales. Ces initiatives sont encore jeunes. Néanmoins, elles constituent une base qui peut judicieusement favoriser la diversification de la consommation, si elles sont vigoureusement soutenues. L'utilisation des engrais en maraîchage et en arboriculture est encore faible mais pourrait se développer avec la demande croissante pour ces productions agricoles. Cela constitue des canaux de diversification, d'extension de la demande et de nouveaux débouchés pour les engrais.

La demande est, en réalité, largement supérieure au niveau de la consommation. Les potentialités d'absorption ne sont que très insuffisamment couvertes. Au Bénin par exemple, les besoins en engrais dans la filière palmier à huile sont de 70 000 t mais ne sont pas couverts. Au Nigeria, la consommation a atteint 1 590 millions t en 1993, contre moins de 600 000 t en 2005 (FMARD Nigeria, 2006) ; cette baisse est principalement due à l'arrêt des unités industrielles de production d'engrais.

#### Recommandations relatives au renforcement des capacités des producteurs des filières vivrières en vue d'accroître le niveau de consommation des engrais

Les initiatives évoquées ci-dessus illustrent que l'Afrique de l'Ouest présente des potentialités de croissance du marché des engrais. Des dynamiques existent. Celles-ci mettent en évidence la volonté des producteurs d'accroître la productivité des cultures vivrières par l'utilisation des engrais.

---

<sup>1</sup> Mission : échanges avec les fournisseurs

Aussi est-il recommandé de renforcer les capacités organisationnelles des producteurs des filières vivrières afin qu'ils mettent en place les structures et dispositifs qui leur permettent :

- D'agréger les demandes d'engrais ;
- De bénéficier de formation en techniques d'achat et de négociation ;
- De vendre les produits agricoles à des prix rémunérateurs ;
- De contracter des prêts ou de rechercher des appuis financiers nécessaires à l'achat d'engrais.

### 2.2.2 L'offre

L'offre est assurée par la production locale et les importations (tableaux 7, 8, 11, 12 et 15). En ce qui concerne la production locale, les gisements de phosphate naturel d'Afrique de l'Ouest (figure 5), estimés à près de 2,26 milliards t, sont très faiblement exploités. Seul le Togo produit des quantités importantes de phosphate : plus de 1,7 millions t sont annuellement exportées en dehors de l'Afrique de l'Ouest. En revanche, le phosphate naturel du Sénégal est transformé en partie en Diammonium Phosphate (DAP) pour le marché régional, et en partie en acide phosphorique, exporté en Inde (Annequin *et al.*, 2003. IFG Togo, 2005).

L'Afrique de l'Ouest dispose d'importantes potentialités de mélange (bulk blending) dans les usines existantes, à partir de matières premières importées en vrac. Elles sont estimés à 2 200 000 t/an (figure 4) dont plus de 40% (1 million t) pourraient être réalisées au Nigeria (IFDC, 2004). Ces potentialités sont insuffisamment exploitées. En effet, en 2006, du fait de l'arrêt de plusieurs unités industrielles (au Nigeria, au Bénin), les mélanges et conditionnement d'engrais en Afrique de l'Ouest sont principalement assurés par les unités de YARA et de STEPC (en Côte d'Ivoire), de SENCHIM (au Sénégal), de CIPAM (Burkina Faso), et de SOTAGRI (Togo). La production actuelle représente environ 1 200 000 t/an, dont plus de 30% (400 000 t) sont assurés par le réseau commercial YARA. Il convient également de noter que la «surcapacité» de mélange et de conditionnement local (2 200 000 t/an pour une consommation actuelle de l'ordre de 1 500 000 t/an, cf. 2.2.1) n'est qu'apparente puisque la période de fonctionnement des usines est concentrée sur quelques mois de l'année, principalement entre l'adjudication des lots d'appels d'offres d'engrais coton et céréales (septembre à décembre) et la livraison (avril-mai). Lors de ces périodes de forte demande, les usines fonctionnent à pleine capacité, tandis que le reste de l'année, elles fonctionnent au ralenti ou sont complètement arrêtées.

Le niveau de consommation n'étant pas couvert par la production régionale, l'offre est en grande partie assurée par les importations. Les importations en vrac (pour les mélanges) ou en sacs (comme produits finis) proviennent essentiellement des pays membres de l'Union européenne, des pays asiatiques et des pays de l'ancien bloc de l'URSS. L'importation se présente comme étant déterminante pour le contrôle du marché. A l'exception du Nigeria, près de 60% de l'offre sur le marché ouest africain des engrais est fournie par YARA (par ailleurs n°1 mondial du marché des engrais), soit directement, soit par le canal de ses représentations nationales, dont elle assure l'approvisionnement sur le marché international.

L'offre actuelle est relativement limitée en terme de formules proposées. Cela relève directement des recommandations de la recherche. La majorité des formules actuellement recommandées (notamment sur coton) n'ont pas évoluées au cours des dernières années, alors ces formules ne sont plus toujours adaptées aux conditions agronomiques actuelles (moins de carences en phosphore qu'il y a quelques années, mais davantage de carences en potassium et en magnésium) et environnementales (acidification des sols). En collaboration avec l'IFDC,

certains centres nationaux de recherche agronomique entreprennent des études d'adaptation des formules d'engrais coton.

Enfin, en ce qui concerne les prix, les cours mondiaux des matières premières fertilisantes pourraient être durablement à la hausse. Le cours des engrais azotés est directement lié au cours du gaz naturel, qui, après une relative stabilité entre 1980 et 2000, a été multiplié par 2,5 ces cinq dernières années et devrait poursuivre sur cette tendance dans les prochaines années selon les analystes. De plus, l'augmentation de la demande mondiale en engrais (notamment en Chine, Asie du sud-est et Brésil) est soutenue. Ces facteurs laissent augurer une hausse sensible des prix des engrais durant les prochaines années. En optimisant leurs procédures et leurs techniques d'achats, les acheteurs pourront tout au plus minimiser la hausse des prix.

### ***2.2.3 L'organisation de l'approvisionnement des producteurs***

#### *2.2.3.1 La pratique des appels d'offres dans les pays à filière coton intégrée*

Dans les pays où la libéralisation de la filière coton s'est opérée suivant le principe de la filière intégrée, l'appel d'offres d'engrais est la pratique d'approvisionnement la plus répandue, soit par obligation (sociétés d'Etat) soit par « habitude » (appels d'offres en vigueur depuis plusieurs dizaines d'années). A l'exception du Bénin, où l'appel d'offres est lancé par une coopérative de producteurs, les appels d'offres sont lancés dans les pays producteurs de coton par les sociétés d'égrenage.

Cependant, la transparence et l'efficacité des appels d'offres, tels que pratiqués actuellement, sont de plus en plus remises en cause. Les avis d'appels d'offres internationaux n'étant la plupart du temps pas diffusés dans les journaux internationaux, ils ne suscitent pas une véritable concurrence entre plusieurs fournisseurs internationaux et se limitent de fait à une offre locale.

Pour l'acheteur, la pratique des appels d'offres présente les principaux inconvénients suivants :

- Dans la réalité, moins de trois fournisseurs internationaux compétissent, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentations nationales. La source d'importation étant très peu diversifiée, les écarts de prix ne sont pas toujours significatifs. Ainsi, par exemple, au Bénin toutes les sociétés de distribution ont proposé en 2005/2006 le même prix moyen CAF Cotonou (190 000 Fcfa/t). Cela peut faire penser à une entente préalable des fournisseurs sur les prix.
- Les périodes d'approvisionnement étant concentrées sur quelques mois (cf.2.2.2), les usines de mélange sont contraintes de se « partager » les adjudications, si elles veulent être en mesure de pouvoir produire tout l'engrais adjugé pendant le court laps de temps de fonctionnement des unités de mélange. Elles ne peuvent non plus anticiper et prendre le risque de constituer des stocks prévisionnels significatifs, n'étant jamais certaines à l'avance d'être adjudicataires d'un appel d'offres.
- Vu l'enjeu (en terme de volume et en terme financier) des appels d'offres, le système encourage la corruption pour l'attribution des marchés. La plupart du temps, les montants de corruption sont « intégrés » à la marge brute du représentant local. IFDC estime que l'économie possible serait en moyenne de l'ordre de 80% de la marge du représentant local (soit environ 18 000 Fcfa/t au Mali en 2005).

- La validité des offres (45 à 90 jours) est très longue au regard de la variabilité des cours mondiaux des engrais (surtout urée) ; le risque lié délai est pris en compte par le vendeur dans la fixation de son prix.
- Les longs délais de paiement (180 à 360 jours, voire plus dans certains cas) accroissent le coût du crédit contracté par le vendeur, qui le répercute sur le prix de cession. Cela est exacerbé par le fait que les appels d'offres en zone UEMOA utilisent le Fcfa comme monnaie d'achat, bien que les engrais soient cotés en dollars US sur le marché mondial et que le coton fibre soit, lui aussi, vendu en dollars US. Au risque de change s'ajoutent les taux d'intérêts en Fcfa, qui sont environ 2 fois supérieurs aux taux d'intérêts des devises fortes (dollar US ou Euro). IFDC estime qu'une économie de 50% des coûts financiers serait possible, soit 7300 Fcfa/t pour de l'engrais livré au Mali en 2005 par exemple (tableau 5).
- La période de lancement des appels d'offres coton est totalement déconnectée du marché mondial : pour des raisons de lourdeur administrative, les avis sont lancés en général d'août à décembre, c'est-à-dire au moment où le cours cyclique des engrais azotés (urée) est le plus élevé. IFDC estime qu'en achetant au moment le plus propice, il serait possible d'économiser 10 à 20% du prix FOB. Cela représentait une économie possible de l'ordre de 13 435 à 26 870 Fcfa/t pour de l'engrais livré au Mali en 2005 par exemple (tableau 5).
- Dans le cas d'appels d'offres nationaux, certains fournisseurs refusent tacitement d'approvisionner des importateurs/distributeurs n'étant pas leurs représentants. Cela limite donc encore davantage la diversité de l'offre.

L'appel d'offres tel qu'actuellement pratiqué dans les pays à filière coton intégrée ne répond plus à son objectif d'économie d'échelle et de mise en concurrence. Il constitue désormais une procédure d'achat passif qui handicape le développement d'un partenariat dynamique entre fournisseurs et OPA/sociétés d'égrenage. Les distributeurs ne sont pas enclins à mettre en place leur propre stratégie commerciale. Tous attendent le lancement des appels d'offres, contrairement à la situation de pays comme le Ghana et le Nigeria, où les distributeurs développent le marché privé, de façon active. Pourtant, dans certains pays (Mali, Burkina Faso, Bénin, Togo), 50 à 80% des quantités totales d'engrais sont achetées par appels d'offres.

En outre, la livraison des engrais n'est pas couplée avec l'enlèvement du coton fibre, si bien que les camions qui livrent les engrais depuis les usines d'engrais (généralement situées près des ports maritimes) vers les zones de production agricole reviennent à vide au port. Il en est de même lors de l'enlèvement du coton fibre : le trajet du port vers l'usine d'égrenage se fait à vide. Ces frets effectués à vide sont bien entendu comptabilisés par le transporteur et représentent des coûts intégralement répercutés sur le prix final de l'engrais ; ils représentent plus de 13% du prix final de l'engrais dans le cas du Mali par exemple (tableau 5). L'économie possible a été estimée par l'IFDC entre 11 860 et 19 875 Fcfa/t dans le cas du Mali en 2005.

Par ailleurs, les lots d'engrais sont livrés dans les magasins des organisations de producteurs agricoles (OPA) ou des sociétés cotonnières par chaque fournisseur séparément. Pour une économie d'échelle, il serait plus judicieux que le transport depuis les usines vers les magasins des OPA soit négocié sur la *totalité* des lots d'engrais, donc par l'acheteur lui-même: la force de négociation de l'acheteur porte sur un volume plus important, elle est donc supérieure à la marge de négociation de chaque fournisseur sur son unique lot d'engrais à livrer.

### 2.2.3.2 La pratique de l'approvisionnement par le réseau de distributeurs locaux

Au Ghana et au Nigeria et dans une moindre mesure au Sénégal et en Côte d'Ivoire, les distributeurs grossistes, liés à des sociétés internationales, s'appuient sur un réseau de détaillants locaux pour approvisionner les producteurs. Chaque grossiste développe son réseau de détaillants locaux et s'investit activement dans la recherche de marchés intéressants. N'étant pas liés aux appels d'offres, les grossistes distributeurs sont plus aptes à développer une stratégie commerciale susceptible de minimiser les risques liés au dysfonctionnement des filières. Ils sont à l'abri des longs délais de paiement que l'on observe dans les filières intégrées et ils minimisent les risques d'impayés. Les échanges sur le terrain indiquent que les distributeurs grossistes développent une véritable stratégie commerciale, à savoir :

- Analyse du marché local et prospections sur le marché international ;
- Sensibilisation des producteurs à l'utilisation de nouvelles formules d'engrais ;
- Ecoulement rapide des stocks qui limite la construction d'infrastructures de stockage intermédiaires.

Cette pratique est plus dynamique que le système d'appel d'offres des filières cotonnières. Elle a l'avantage d'assurer une meilleure disponibilité des engrais au niveau local et surtout d'inciter les distributeurs à développer des initiatives. Cependant, elle n'est pas à la portée des distributeurs qui ont une faible surface financière ou qui ne peuvent obtenir des crédits fournisseurs auprès des fabricants internationaux.

### Recommandations relatives aux approvisionnements en engrais

#### 1) En ce qui concerne les modes de passation des marchés :

- Envisager, lorsque cela est possible, des procédures d'achat alternatives aux appels d'offres. Plusieurs autres procédures pourraient être envisagées, après étude de leurs avantages et inconvénients respectifs pour le marché considéré. La consultation restreinte des fournisseurs, par exemple, suivie d'un processus transparent de négociation, pourrait être expérimentée, avec comme indicateur de performance, l'approvisionnement des producteurs au prix le mieux-disant (comprenant prix de cession, services et qualité) (encadré 1, en annexe).

#### 2) En ce qui concerne le transport des engrais coton :

- Coupler le transport des engrais coton avec celui du coton fibre.
- S'assurer que ce sont les acheteurs (OPA, sociétés d'égrenage) qui négocient le coût du transport de l'engrais depuis l'usine de mélange/conditionnement jusqu'à leurs magasins, sur la totalité des lots d'engrais (voire d'intrants).

### 2.2.3.3. Perspectives : une Centrale Régionale d'achat ?

La création d'une Centrale Régionale d'Achat, qui se chargerait de l'achat groupé d'OPA/sociétés d'égrenage issues de plusieurs pays de la région, pourrait en théorie être envisagée. Cette Centrale représenterait à terme un volume d'engrais considérable, d'autant plus si l'on tient compte des possibilités d'accroissement de la consommation grâce au renforcement des capacités organisationnelles des producteurs vivriers (cf. recommandations 2.2.1). La Centrale pourrait donc constituer un puissant outil de négociation face aux fournisseurs internationaux et régionaux.

Cependant, la Centrale Régionale d'Achat compte des inconvénients difficilement incontournables. Sa gestion tout d'abord nécessiterait une concertation régionale entre plusieurs pays et de très nombreux acteurs issus du secteur privé et du secteur public : cela engendrerait inévitablement de la lourdeur dans la prise de décisions, plus importante que celle déjà observée dans les appels d'offres actuels, et par conséquent ne permettrait pas d'être

réactif aux évolutions rapides du marché mondial. Par ailleurs, les Etats se sont désengagés de la commercialisation et doivent se concentrer sur leurs fonctions régaliennes (réglementation et contrôle de qualité des engrais). Quant au secteur privé des engrais, il n'est pas encore suffisamment diversifié, structuré et organisé pour gérer une Centrale Régionale d'Achat qui ne devienne pas rapidement un oligopole voire un monopole. De plus, un achat régional groupé risque de court-circuiter les nombreux distributeurs privés (selon la Fédération Africaine des Associations du Commerce des Intrants Agricoles, on compte plus de 5 000 grossistes et détaillants d'intrants en Afrique de l'Ouest). Les importateurs et distributeurs ne seront plus enclins à développer des initiatives propres, pourtant nécessaires au développement du marché.

#### Recommandations relatives à la possibilité de mise en place d'une Centrale Régionale d'Achat

Il est proposé de mettre en œuvre, en premier lieu, les alternatives suivantes :

- Assurer une veille commerciale des cours d'engrais, en consultant les systèmes d'information et d'analyse des tendances du marché.
- Passer les commandes au moment propice par rapport aux cours mondiaux.
- Mettre en place un mécanisme d'accompagnement des acheteurs (organisations de producteurs et importateurs) et les former aux techniques de négociation d'achat.
- Réduire les délais de paiement et permettre les offres en devises fortes.
- Mettre en place un mécanisme de financement approprié (fonds d'intervention rapide, fonds de garantie) pour atténuer les contraintes financières des distributeurs importateurs et garantir les paiements.
- Conduire une campagne de sensibilisation et de répression de la corruption dans les attributions des marchés.
- Inciter les distributeurs d'Afrique de l'Ouest qui souhaitent grouper leurs achats à s'organiser en Groupement d'Intérêt Economique (GIE).
- Accroître l'attractivité du marché ouest africain pour les fournisseurs et investisseurs internationaux.
- Au cas où une Centrale Régionale d'Achat devait être envisagée, l'inscrire dans une perspective de partenariat public-privé.

#### *2.2.3.4. L'accessibilité des producteurs aux engrais*

L'accès des producteurs aux engrais est conditionné par plusieurs facteurs : la disponibilité physique liée à l'organisation du marché, le conditionnement, l'information sur les marchés, le débouché du produit agricole (consommation ou vente) et la rentabilité d'utilisation de l'engrais.

De façon générale, les producteurs sont plus aptes à utiliser les engrais sur les produits destinés à la commercialisation que sur les produits agricoles qui sont en grande partie autoconsommés. Ainsi, après les produits d'exportation dotés d'un cadre de promotion bien structuré (coton, cacao, banane, etc.), les produits vivriers qui reçoivent la fumure minérale sont le maïs, le riz, ainsi que dans une moindre mesure les cultures maraîchères.

Le rapport entre la valeur du surplus de la production agricole obtenue en appliquant de l'engrais et le prix d'achat de l'engrais (Value/Cost Ratio, VCR) joue un rôle déterminant dans la demande d'engrais (Kelly V. *et al.*, 2005). Ce rapport est tellement important que, dans la filière coton, le mécanisme de fixation du prix d'achat aux producteurs intègre le prix des intrants agricoles. Mais le cas de la filière coton du Bénin indique que les conditions financières d'accès aux engrais se sont dégradées entre 1999/2000 et 2005/2006 (tableau 17).

En outre, de nombreux producteurs, notamment les producteurs vivriers, ne peuvent s'approvisionner par paiement au comptant. Les Systèmes Financiers Décentralisés exigent des garanties pour l'attribution de crédits ; ces garanties ne sont pas toujours à la portée de petits producteurs, en général non propriétaires des terres qu'ils cultivent.

Face à cette contrainte, des organisations de producteurs constituent des fonds de roulement en nature, à partir de prélèvements sur les récoltes de leurs membres, qu'ils vendent pour constituer des fonds de garantie ou des fonds de roulement.

Il faut également noter que la plupart des engrais sont vendus en sacs de 50 kg, non accessibles aux moyens financiers de nombreux petits producteurs agricoles. Dans certains cas, les revendeurs effectuent des reconditionnements (en 1 ou 2 kg), mais rarement de façon professionnelle (sans étiquette, poids aléatoire, etc.).

#### Recommandations relatives à l'accessibilité des producteurs aux engrais

- Mettre en place d'un fonds de garantie de crédits engrais. A cet effet, il serait nécessaire de mener une analyse prospective des organisations de producteurs déjà constituées dans les pays en vue d'établir les mécanismes de gestion du fonds de garantie, en cohérence avec les autres fonds existants.
- Encourager la vente d'engrais conditionnés de façon professionnelle en petits emballages.

### **2.3 Les potentialités de production d'engrais**

Malgré les richesses naturelles en gaz et pétrole, la production régionale d'engrais azotés (produits à partir du gaz naturel) est nulle en 2005. De plus, le niveau de transformation des importants gisements de phosphate naturel (figure 5) est très faible. La question de la compétitivité des unités de production d'engrais en Afrique de l'Ouest reste entière. L'unité de production du phosphate naturel du Togo ne tourne pas à plein régime. Sur une capacité de production de 3,3 millions t/an, la production du phosphate naturel est inférieure à 1,7 millions t/an (IFG Togo, 2005). Les unités de production d'engrais phosphatés du Nigeria ne fonctionnent plus. Au Sénégal, malgré les subventions de l'Etat, SENCHIM est dans une situation financière précaire ; ceci serait cependant davantage dû à des problèmes de gestion qu'à la rentabilité de l'exploitation du phosphate naturel. Même au niveau du mélange (bulk blending), qui est une étape de transformation relativement légère (importation de toute la matière première, mélange et ensachage localement), YARA a dû fermer ses installations au Bénin, faute de rentabilité.

Ces signes enseignent que la mise en place de nouvelles unités de production d'engrais au niveau régional doit faire l'objet préalable d'analyses économiques minutieuses.

Néanmoins, des opportunités intéressantes indiquent que la production d'engrais au niveau régional mérite d'être re-considérée avec attention. Ce sont entre autres les suivantes :

- Les besoins de consommations actuels (1 500 000 t environ) ne sont pas couverts par la production des unités de mélange (1 200 000 t). Or ce marché de consommation est susceptible de croître si le renforcement des capacités des organisations de producteurs des filières vivrières est conduit de manière soutenue, les producteurs vivriers étant demandeurs d'engrais.
- Les ressources naturelles (gaz, pétrole et gisements de phosphates naturels) sont nombreuses dans la région. Le Nigeria dispose à lui seul de la 10<sup>ème</sup> plus grande réserve de gaz naturel au monde. En 2008, il devrait n'utiliser que 75% de sa production de gaz,

les 25% restant étant brûlés ou pouvant être utilisés pour produire suffisamment d'engrais azotés pour couvrir les besoins annuels de toute l'Afrique (FAO, 2004).

- La montée du prix du pétrole et du gaz et le raffermissement du dollar fasse aux monnaies locales renchérisse le coût du transport des engrais importés ; cela pourrait améliorer l'avantage comparatif des engrais produits dans la région.
- La société EMP Africa compte relancer l'unité de production azotée du Nigeria, NAFCON. Cette initiative indique que la production nigériane serait rentable, moyennant une gestion rigoureuse.
- Le Groupe IFG-Togo envisage de démarrer la production de 330 000 t/an d'acide phosphorique.

La production d'engrais au niveau régional présente l'avantage d'assurer une disponibilité physique rapidement mobilisable.

La plupart des données économiques disponibles sont relativement anciennes (la dernière étude de faisabilité réalisée au Burkina Faso par exemple date de 1992 (IFDC, 1992)) et méritent d'être réactualisées en fonction du contexte économique actuel et de différents scénarios envisagés.

#### Recommandations relatives à la production d'engrais

Pour être viable, la production locale d'engrais en Afrique de l'Ouest devra être compétitive par rapport aux engrais importés. Il serait par conséquent précautionneux de mener des études de faisabilité actualisées sur :

- La production d'engrais composés à partir des gisements de phosphate ;
- La production d'engrais composés et azotés à partir des ressources en gaz disponibles dans la région ;
- L'opportunité d'installer de nouvelles unités de mélange et de conditionnement d'engrais composés à partir de l'importation en vrac de matières premières.

## **2.4 Le marché ouest africain des engrais : ses forces, ses faiblesses, les opportunités et les menaces**

Sur la base de l'analyse précédente sur le marché ouest africain des engrais, les principales forces, faiblesses, opportunités et menaces peuvent être récapitulées tel que suit :

### **Forces**

- Existence d'usines locales de production et de mélange d'engrais, dont les capacités maximales de fonctionnement ne sont pas encore atteintes sur l'ensemble de l'année.
- Existence de la demande pour les engrais destinés aux cultures vivrières (maïs, riz) et autres cultures à vocation commerciale (palmier, tomate, etc.).
- Existence de capacités techniques, avec personnel qualifié, pour effectuer le contrôle de qualité des engrais des engrais.
- Professionnalisme et disponibilité de personnes ressources qualifiées parmi les importateurs et distributeurs.

### **Faiblesses**

- Climat généralisé de suspicion entre fournisseurs, OPA et sociétés cotonnières, peu propice au développement du marché.
- Planification et système déficients des appels d'offres entraînant des coûts élevés.
- Délais de paiement des fournisseurs très longs.

- Risques de change élevés, l'engrais s'achetant systématiquement en dollar US sur le marché mondial.
- Faible niveau d'organisation des acteurs des cultures non commerciales, ce qui présente un risque très élevé pour les distributeurs voulant investir sur ces marchés.
- Encadrement très peu dense ne permettant pas de vulgariser les techniques d'utilisation efficace des engrais.
- Absence de réglementation du marché des engrais.
- Conditionnement principalement en sacs de 50 kg, non accessibles pour de nombreux producteurs.
- Baisse de la production cotonnière, qui risque d'avoir des répercussions sur le développement du marché des engrais.
- Régime tarifaire préférentiel accordé aux intrants destinés au coton dans certains pays, ce qui limite le développement du marché des intrants pour les autres cultures, notamment vivrières.

### **Opportunités**

- Politiques agricole régionale (ECOWAP) accordant une priorité à l'intensification agricole et à l'utilisation des engrais.
- Initiatives du NEPAD pour engager une Révolution Verte en Afrique (Sommet Africain sur les Engrais).
- Très faible niveau actuel d'utilisation d'engrais par hectare arable, permettant encore une croissance très forte du niveau d'utilisation. Objectif de passer de 9 kg/ha en 2005 à 23 kg/ha en 2015.
- Initiatives des organisations de producteurs pour utiliser les engrais sur les cultures vivrières dans les zones cotonnières.
- Prise de conscience des pays sur la nécessité d'établir un cadre réglementaire pour réglementer le marché des engrais, à l'instar des produits phytopharmaceutiques.
- Abondance de ressources naturelles (gisements de phosphate, gaz naturel) pour produire les engrais localement.

### **Menaces**

- Renchérissement des cours mondiaux des engrais importés en Afrique de l'Ouest.
- Pas de libre circulation des marchandises dans l'espace communautaire (barrières tarifaires et non tarifaires, officielles et non officielles).
- Corruption encouragée par les systèmes d'appels d'offres.
- Infrastructures (ports, routes, voies ferroviaires, magasins de stockage, etc.) en mauvais état, renchérisant le coût de manutention et stockage des engrais.
- Absence de politique soutenue spécifique aux engrais.
- Non respect des accords interprofessionnels.
- Appel d'offres local restreint aux sociétés locales dans certains pays (pour des milliards de Fcfa), limitant la mise en concurrence et ne favorisant pas l'intégration sous-régionale du commerce des engrais.
- Subventions en engrais dans certains pays, avec distribution par les structures étatiques, faisant concurrence directe au secteur privé. Politiques de subventions fluctuantes d'une année à l'autre, ne permettant pas au secteur privé d'anticiper et inhibant toute volonté d'investissement.

## **2.5 Analyse du commerce des engrais inter CER**

Les données indiquent que les échanges sont davantage effectués avec l'extérieur de l'Afrique (Europe de l'Ouest, Asie et pays de l'ancien bloc de l'URSS) qu'entre Communautés Economiques Régionales d'Afrique (tableau 18). Les transactions inter CER sont quasi inexistantes.

Pourtant d'énormes opportunités d'échanges existent, sous réserve de coûts de transport compétitifs : l'Egypte par exemple produit près de 5 fois plus d'engrais azotés que la CEDEAO (tableau 7). La Libye, le Maroc et la Tunisie sont également des producteurs d'engrais azotés. L'Egypte, Le Maroc et la Tunisie produisent aussi et exportent vers d'autres continents des engrais produits à partir de leurs gisements de phosphate (tableau 11). La COMESA produit plus d'engrais composés que son niveau de consommation (tableau 3). Les (faibles) quantités d'engrais ou de matières premières exportées par l'Afrique de l'Ouest (74 900 t de nutriments en 2002) sont exportées en dehors de l'Afrique, principalement en Inde (tableau 18). En Afrique centrale, une société (Canada's Minerals) envisage l'exploitation d'une mine de potasse en eau profonde au large de Pointe Noire au Congo. Dès 2009, elle devrait produire 600 000 t/an (en première phase) puis 1 200 000 t/an (en seconde phase) (source : [www.fertilizerweek.com](http://www.fertilizerweek.com)).

### Recommandations relatives au commerce des engrais inter CER

Afin de dynamiser les échanges commerciaux d'engrais entre CER, il est recommandé de :

- Promouvoir le marché des engrais d'Afrique de l'Ouest auprès des fournisseurs de l'UMA et de la COMESA.
- S'assurer de la disponibilité de la société de production de potasse au Congo pour approvisionner le marché ouest africain.
- Encourager les accords de coopération économique (secteur engrais) entre CER.

### **3. Initiatives régionales actuelles de promotion des engrais**

Quelques initiatives régionales ont récemment été développées en Afrique de l'Ouest dans le domaine de la fertilisation et de la promotion des engrais. Elles portent plus particulièrement sur les volets suivants :

- harmonisation et mise en place de réglementations sur les engrais ;
- représentation et promotion du secteur privé des intrants agricoles ;
- développement de systèmes d'information des marchés ;
- promotion de la fertilisation et chaîne de valeur de la production agricole ;
- amélioration de l'accessibilité des engrais.

#### **3.1 Initiative d'harmonisation des réglementations par la CEDEAO et l'UEMOA**

Le projet de Marché des Intrants Régional (MIR) est mis en œuvre par l'IFDC sous la coordination de la CEDEAO et de l'UEMOA, en collaboration avec d'autres partenaires techniques régionaux et nationaux. Le projet, initié en décembre 2002 pour une durée de 5 ans, est financé par le Royaume des Pays-Bas (€7 millions). Son objectif global est de favoriser le développement d'un marché régional intégré pour les intrants agricoles.

L'un des axes d'intervention du projet MIR concerne l'appui aux institutions régionales et nationales pour la mise en place de réglementations harmonisées et propices au marché privé des intrants agricoles.

##### ***Résultats***

Le projet MIR n'est pas achevé, néanmoins certains résultats sont en cours de réalisation dans le domaine de l'harmonisation régionale des réglementations :

- La facilitation de MIR a démarré dans le secteur des semences, pour lequel le Conseil des Ministres de la CEDEAO devrait adopter un cadre réglementaire harmonisé courant 2006.
- Une démarche analogue a été entamée en 2005 dans le secteur des produits phytosanitaires, pour lequel un cadre réglementaire harmonisé pourrait être adopté dans l'espace CEDEAO courant 2006 ;
- Au niveau national, le projet a facilité la préparation d'avant-projets de lois portant sur les engrais au Mali, Burkina Faso, Ghana et Nigeria.

##### ***Implications pour la promotion des engrais***

Il est prévu par la CEDEAO et l'UEMOA que le projet MIR facilite l'adoption de réglementations harmonisées sur les engrais ; cette initiative pourrait démarrer courant 2006 et une réglementation harmonisée sur les engrais devrait être adoptée par la CEDEAO et l'UEMOA avant la fin du projet, en décembre 2007.

L'originalité de la démarche MIR est de fédérer divers partenaires techniques autour d'un projet d'harmonisation par les instances réglementaires régionales elles-mêmes, à savoir la CEDEAO et l'UEMOA. Une telle approche pourrait être répliquée avec d'autres CER.

#### **3.2 Représentation et promotion du secteur privé des intrants agricoles**

La Fédération Africaine des Associations du Commerce des Intrants Agricoles (FACIA) a été créée en octobre 2004 à l'initiative de 27 associations nationales du secteur privé des intrants

agricoles, originaires de 13 pays d’Afrique de l’Ouest et du Centre. FACIA a pour mission de « Réunir les associations africaines d’intrants agricoles pour améliorer la qualité de leurs prestations, dynamiser le commerce des intrants agricoles, défendre les intérêts des membres, en vue de contribuer à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté ».

FACIA représente le secteur de la distribution de tous les intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires), et à ce titre, est en contact avec les organisations spécialisées dans un secteur spécifique (par exemple AFSTA pour le secteur semencier et CropLife pour le secteur phytosanitaire).

FACIA est composée de diverses commissions, dont une commission engrais en charge des activités de la fédération relatives au secteur des engrais.

### ***Résultats***

Etant donnée la jeunesse de son existence et du manque de capacités de la plupart de ses membres à gérer les associations nationales, FACIA n’a pas encore pu conduire d’actions prévues dans son programme triennal d’activités. Néanmoins, à ce jour, FACIA constitue la seule organisation professionnelle représentant le secteur privé régional des intrants agricoles. La fédération envisage son implication dans diverses activités régionales portant sur les intrants, telles qu’une contribution à la collecte et à la diffusion d’informations sur les marchés, la formation et la professionnalisation des distributeurs d’intrants ainsi que le plaidoyer et le lobbying pour un marché privé des intrants (dont les engrais) durable et compétitif.

### ***Implications pour la promotion des engrais***

En tant que représentant de la distribution privée de l’ensemble des intrants agricoles, FACIA propose une approche de dynamisation du marché centrée sur le package « engrais+semences+produits phytosanitaires », susceptible de pouvoir stimuler le marché des engrais et la productivité agricole de façon générale.

La couverture géographique de FACIA est pour l’instant limitée à l’Afrique de l’Ouest et du Centre, mais sa vocation est de couvrir l’ensemble du continent. A ce titre, la fédération représentant le secteur privé du commerce des intrants agricoles pourrait devenir un acteur principal dans les activités de professionnalisation des distributeurs d’engrais et dans les programmes de renforcement du commerce d’engrais inter CER et intra CER.

## **3.3 Développement de systèmes d’information des marchés**

Le site AFAMIN – Réseau Africain d’Information sur le Marché Agricole ([www.afamin.net](http://www.afamin.net)) constitue l’unique système régional d’information sur les marchés qui soit focalisé sur les intrants agricoles. IFDC a initié son développement en 2001, sur financement du Royaume des Pays-Bas. AFAMIN a développé des partenariats avec les Systèmes d’Information de Marchés publics nationaux afin de collecter et de diffuser des informations sur les marchés d’intrants, en collaboration avec le secteur privé et les organisations professionnelles agricoles (OPA). Les OPA aident à s’assurer que le système fournit des informations dont leurs membres ont réellement besoin. Le secteur privé des distributeurs d’intrants aide à former les enquêteurs et à fournir des informations de qualité. En plus des prix locaux et internationaux, relevés mensuellement, AFAMIN fournit également des informations sur les politiques et réglementations régionales et nationales relatives aux intrants, les avis d’appels d’offres, des analyses statistiques, des annonces d’événements et des répertoires d’entrepreneurs. Les pays pilotes d’AFAMIN sont le Burkina Faso, le Ghana, le Mali, le Nigeria et le Togo.

## ***Résultats***

AFAMIN représente un concept intéressant de mise en relation de systèmes d'information des marchés d'intrants de différents pays. Cette initiative permet de tirer quelques enseignements importants et quelques pistes : les méthodologies de collecte d'information sur les intrants sont très différentes de celles utilisées pour les produits agricoles (lieux, mesures, fréquence); l'implication des associations professionnelles du secteur privé des intrants, nationales et régionale dans la collecte et la diffusion est primordiale ; il est nécessaire de définir un « panel » d'intrants représentatifs du marché dans un secteur comportant plusieurs milliers de références différentes (formulations, marques, conditionnements, etc.). Les liens avec les marchés internationaux et les sources d'informations (par exemple Fertecon pour les engrais) sont extrêmement importants car la quasi-totalité des intrants est d'origine extra-communautaire.

## ***Implications pour la promotion des engrais***

AFAMIN peut être considéré comme un pilote pour la gestion d'un service d'information régionale sur le marché des engrais, qui serait géré directement par les associations du secteur privé. Les récents développements des outils (Internet, GSM) et projets (plateforme régionale MISTOWA) en cours dans la région permettent d'envisager une capitalisation et une extension rapides de cette expérience. L'expérience acquise par les différents acteurs d'AFAMIN pourrait utilement être mise à contribution par les CER qui souhaiteraient mettre en place des SIM régionaux.

### **3.4 Renforcement des réseaux régionaux des systèmes d'information des marchés et des organisations de commerçants**

Le projet de Renforcement des Réseaux Régionaux de Systèmes d'Information de Marchés et des Organisations de Commerçants en Afrique de l'Ouest (MISTOWA – [www.mistowa.org](http://www.mistowa.org)) couvre les 15 pays de l'espace CEDEAO, sur financement du Programme Régional Ouest Africain (WARP) de l'USAID. D'une durée de 4 ans (2004-2008) et d'un budget de \$15 millions, le projet MISTOWA est facilité par IFDC en collaboration étroite avec la CEDEAO, l'UEMOA et de nombreux autres partenaires publics et privés.

Le projet vise à accroître le commerce régional agricole et la sécurité alimentaire en renforçant et reliant les efforts régionaux existants pour engendrer, disséminer et donner une valeur commerciale à l'information sur les marchés. MISTOWA cible différentes commodités agricoles, ainsi que les engrais. Le projet utilise une combinaison de TIC modernes et conventionnelles (téléphones mobiles et messages SMS, Internet, radios rurales et satellites, media papier, etc.) pour aider les systèmes d'information des marchés (SIM) à collecter, analyser puis diffuser l'information. Celle-ci est constituée de répertoires et contacts, d'information à jour sur les prix, les marchés et les offres commerciales, et des données technologiques et réglementaires, regroupés au sein d'une plateforme régionale reliant les différents SIM existants. MISTOWA appuie également les organisations professionnelles pour la collecte, la dissémination et l'utilisation de l'information. Dans le secteur des engrais, des activités sont prévues avec diverses organisations professionnelles pertinentes, telles que FACIA ou l'Association Nigériane des Fabricants et Fournisseurs d'Engrais (FEPSAN), pour la collecte et la dissémination d'information sur les marchés d'engrais.

## ***Résultats***

Le projet MISTOWA est en cours de réalisation, cependant certains résultats concrets ont déjà été obtenus. On peut notamment mentionner :

- La mise à disposition en Afrique de l'Ouest d'une plateforme Internet de gestion de l'information sur les marchés agricoles : [www.wa-agritrade.net](http://www.wa-agritrade.net), développée sur la base de [www.tradenet.biz](http://www.tradenet.biz), une plateforme créée et commercialisée par une entreprise ghanéenne, Busylab.
- Le plaidoyer du secteur privé auprès de la CEDEAO et de l'UEMOA, sur trois contraintes régionales qui toutes handicapent fortement le secteur des engrais : les tracasseries du transport routier régional, la prolifération des intrants frauduleux et contrefaits, les difficultés d'accès à l'information sur les marchés. Ce processus de lobbying devrait aboutir à l'adoption de mesures d'amélioration du commerce régional, avec des conséquences favorables pour le secteur des engrais.

### ***Implications pour la promotion des engrais***

L'un des principaux atouts de MISTOWA est de ne pas créer de SIM supplémentaires, mais de renforcer et de relier les SIM nationaux et régionaux qui existent déjà grâce à des outils TIC et en donnant la priorité à la mise en place de services d'information apportant une valeur ajoutée aux informations disponibles. La seconde originalité est d'accorder une importance particulière au renforcement des capacités des organisations professionnelles de commerçants, qui sont partie intégrante du système de collecte, de gestion et de diffusion des informations, et qui ont la possibilité de personnaliser l'outil (site web, bases de données, archives) pour gérer leurs propres informations commerciales et institutionnelles. L'expérience acquise par l'ensemble des acteurs de MISTOWA pourrait donc être mise à profit :

- par d'autres CER qui souhaiteraient mettre en place des SIM sur les engrais ;
- pour les échanges d'information entre les CER ;
- pour renforcer les organisations professionnelles des fournisseurs et distributeurs d'engrais.

### **3.5 Promotion de la fertilisation et chaîne de valeur de la production agricole**

Un ensemble de projets de développement en fertilisation et agriculture durables ont été conduits dans la région depuis 1998. Ces interventions ont couvert 16 districts cibles répartis parmi 7 pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Ghana, Mali, Niger, Nigeria et Togo). Elles ont été basées sur l'approche CASE (Competitive Agricultural Systems and Enterprises), qui au niveau local vise à dynamiser de façon participative toute la chaîne de valeur de la production agricole. En dynamisant les marchés des produits agricoles récoltés, les producteurs agricoles accroissent l'utilisation d'engrais, qui à leur tour améliorent la productivité agricole. Cela passe, entre autres, par l'amélioration de l'accessibilité (géographique et financière) en intrants agricoles, l'adaptation aux conditions locales des options technologiques de Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols (GIFS) et celles relatives aux autres intrants, ainsi que le partenariat, l'entreprenariat (transformation locale, distribution d'intrants, etc.) et l'agribusiness. Le réseau AISSA ([www.aissa.org](http://www.aissa.org)) regroupe les institutions parties prenantes de l'approche CASE ; il s'agit d'un forum d'échanges d'informations et d'innovations en intensification agricole durable, qui facilite l'extension de l'approche CASE à grande échelle.

Afin d'étendre cette approche de chaîne de valeur de quelques milliers de producteurs à plusieurs millions d'exploitations agricoles, le Royaume des Pays-Bas propose de financer une Alliance Stratégique pour le Développement Agricole en Afrique (SAADA). Il s'agit d'une subvention qui permettra entre autres la mise en œuvre d'un nouveau projet régional, intitulé « Des Milliers aux Millions : Accélérer l'Intensification Agricole Durable et la Croissance Economique en Afrique de l'Ouest ». Sur la base de l'approche CASE, ce projet

visé à renforcer les capacités technologiques, l'entrepreneuriat et l'agribusiness auprès d'un million de ménages agricoles (soit environ 10 millions de personnes).

### **Résultats**

De 1998 à 2006, près de 100 000 producteurs agricoles ont adopté de nouvelles technologies qui ont permis :

- une augmentation de l'utilisation d'engrais inorganiques de l'ordre de 100 kg/ha, grâce à la rentabilité de la fertilisation (ratios valeur/coût fortement supérieurs à 2) ;
- un accroissement des revenus agricoles de 20 à 50% ;
- une amélioration significative de la qualité des services proposés aux producteurs et aux entrepreneurs locaux, ce qui a permis de stimuler la demande et l'approvisionnement local en engrais et autres intrants.

### **Implications pour la promotion des engrais**

La prise en compte de la fertilisation comme un élément clé de la chaîne de valeur de la production agricole, permet, sur le modèle de l'approche CASE, de promouvoir l'utilisation rentable des engrais auprès des OPA.

L'approche démontre la nécessité d'offrir des perspectives de ventes attractives pour les produits agricoles, condition nécessaire au développement de la demande en engrais.

Il est également d'ores et déjà prévu que la subvention SAADA serve à répliquer CASE dans certains pays de la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique. Cela devrait permettre d'améliorer la collaboration technique entre ces CER. Pour promouvoir l'utilisation durable des engrais à grande échelle, d'autres régions (Afrique Centrale, Afrique Australe) pourraient également faire appel à l'assistance technique des acteurs de l'approche CASE.

## **3.6 Amélioration de l'accessibilité des engrais**

Il existe plusieurs initiatives visant à combiner la promotion de l'utilisation d'intrants (dont les engrais) à l'attribution de crédits d'intrants garantis par un système de stockage des productions agricoles (warrantage). Ces initiatives sont locales. On peut citer notamment :

- le projet Intrants de la FAO au Niger ;
- le projet PODV au Togo (Poulton C. *et al.*, 2005) ;
- le projet de l'USAID intitulé « Target Project on Fertilizer Micro-dosing for Small Farmer Prosperity in the Sahel », qui avec l'appui du projet Intrants de la FAO a amélioré l'accès aux engrais inorganiques pour des producteurs du Mali, Burkina Faso et Niger (Poulton C. *et al.*, 2005).

### **Résultats**

L'approche de crédit-stockage (warrantage) utilisées dans ces diverses initiatives permet aux producteurs qui souhaitent utiliser de l'engrais d'obtenir un crédit pour son achat.

Le projet Intrants de la FAO au Niger par exemple a en 2004 facilité l'accès au crédit intrants pour environ 1 800 OPA représentant près de 60 000 producteurs agricoles.

### **Implications pour la promotion des engrais**

Les initiatives de crédit-stockage rencontrent un succès grandissant en facilitant l'accès financier aux intrants et l'amélioration des revenus des producteurs. Les programmes des CER visant à dynamiser le marché régional des engrais pourraient s'appuyer de façon

bénéfique sur ces initiatives locales et nationales pour renforcer la demande en engrais et améliorer leur accessibilité.

### **3.7 Principaux acteurs régionaux**

En plus des acteurs impliqués dans les initiatives précédemment mentionnées, de nombreuses structures nationales et régionales peuvent devenir des acteurs à part entière d'une stratégie pour la promotion des engrais en Afrique de l'Ouest.

Parmi les structures régionales représentant les producteurs agricoles, on note l'existence du Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), ainsi que le Réseau des Chambres d'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest (RECAO). Ces deux structures sont actives et opérationnelles, et représentent à ce titre des partenaires potentiels privilégiés.

Coté recherche, les expériences du Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement (CORAF) et du Forum pour la Recherche Agricole en Afrique (FARA) pourraient être mises en valeur par la CEDEAO.

Par ailleurs, le transport des engrais étant un élément sensible de la structure des prix d'engrais, les activités régionales en faveur du marché des engrais devraient fortement collaborer avec l'Union des Conseils des Chargeurs Africains (UCCA) et ses différents membres nationaux.

L'industrie des engrais est structurée au niveau mondial sous forme d'Association Internationale de l'Industrie des Engrais (IFA). Bien que non organisée et représentée en Afrique en général et en Afrique de l'Ouest en particulier (qui représente moins de 0,5% du marché mondial des engrais), l'IFA doit également pouvoir être un partenaire principal d'une stratégie régionale pour les engrais. L'IFA représente l'*industrie* mondiale de production des engrais et complète parfaitement la Fédération Africaine des Associations du Commerce des Intrants Agricoles (FACIA), qui, elle, représente le secteur privé de la *distribution* des intrants. Ces structures sont les principaux acteurs privés de tout partenariat public-privé qui serait développé au niveau régional pour la promotion des engrais.

Sans vouloir être exhaustif, de nombreuses autres alliances pourraient être mises en place, avec les structures des Nations Unies (notamment la FAO), les bailleurs de fonds bi- et multi-latéraux, ainsi que les partenaires techniques publics et privés.

## 4. Stratégie régionale de promotion des engrais

### 4.1 Vision

La vision de la stratégie ouest africaine de promotion des engrais est d'«assurer la sécurité alimentaire des populations des Etats membres de la CEDEAO, et dynamiser la productivité agricole pour augmenter la croissance économique et réduire la pauvreté, en intensifiant les systèmes de production agricole par la promotion de l'utilisation rationnelle des engrais minéraux et la gestion intégrée de la fertilité des sols », conformément aux orientations de la politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP) dans ses objectifs spécifiques n°1 et n°5.

### 4.2 Rôle de la stratégie régionale de promotion des engrais

La politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP) vise , entre autres, à l'harmonisation des réglementations et politiques sectorielles, à la fluidité du commerce intra et inter Etats, à l'accessibilité et à la disponibilité des engrais, et *in fine* à la promotion d'une agriculture moderne et rentable. Le plan d'action de ECOWAP prévoit la coordination d'un programme de gestion intégrée de la fertilité des sols. La stratégie régionale de promotion des engrais constitue un outil de ce programme et un moyen de mise en œuvre de la politique agricole de la CEDEAO.

Le rôle de la stratégie régionale est de donner une impulsion forte pour une agriculture moderne respectueuse de l'environnement, basée sur une politique de promotion des intrants agricoles et en particulier d'utilisation des engrais inorganiques dans le cadre d'une gestion intégrée de la fertilité des sols. La promotion de l'utilisation accrue des engrais minéraux sur les cultures alimentaires et sur les cultures commerciales est un moyen de renverser la tendance de minage des ressources naturelles et d'appauvrissement des populations en assurant une plus grande disponibilité des productions alimentaires, et en permettant de générer des revenus additionnels par la vente et la transformation des surplus de production agricole. La stratégie a également pour rôle de contribuer à la restauration des sols dégradés et à la conservation des ressources naturelles.

La stratégie régionale doit appuyer les Etats membres dans la mise en œuvre de leurs stratégies nationales. La CEDEAO veillera à la cohérence et aux complémentarités entre la stratégie régionale et les stratégies nationales. La stratégie ouest africaine intègre le développement d'un environnement d'affaires (barrières tarifaires et non tarifaires, réglementations) régional attractif et favorable au marché privé des engrais minéraux. L'utilisation des engrais sur les cultures ne peut être durable que si la demande est soutenue et donc si l'investissement du producteur agricole en engrais est, *in fine*, rentable. La stratégie a donc également pour rôle d'accompagner les Etats membres dans leurs actions visant à stimuler la demande (rentabilité d'utilisation des engrais) et accroître l'accessibilité des engrais. Cela concerne aussi la promotion de l'utilisation des engrais sur les cultures en développement comme les cultures maraîchères et arboricoles, lorsque cela est rentable. Enfin, l'offre doit pour sa part être adaptée aux besoins des producteurs agricoles. La stratégie doit permettre d'améliorer l'offre aux niveaux régional et national (importation et production locale, réseau de distribution, conditionnements et formules adaptés aux besoins des producteurs agricoles, disponibilité, etc.).

## **4.3 Objectifs de la stratégie régionale de promotion des engrais**

### **4.3.1 Objectif général**

L'objectif général de la stratégie est de résoudre les principales contraintes du marché des engrais en Afrique de l'Ouest telles qu'indiquées dans l'analyse (cf. chapitre 2). Il s'agit d'accroître durablement la productivité agricole par une meilleure gestion de la fertilité des sols et une utilisation accrue d'engrais inorganiques dans le respect de l'environnement.

### **4.3.2. Objectifs spécifiques**

L'objectif général de la stratégie se partitionne en 13 objectifs spécifiques, regroupés en 3 principaux programmes d'intervention :

#### **PROGRAMME I : Amélioration de l'environnement d'affaires du marché régional des engrais**

1. Adopter un cadre réglementaire régional harmonisé portant sur le secteur des engrais ;
2. Harmoniser les politiques fiscales et faciliter la libre circulation des engrais dans la région ;
3. Créer une charte d'éthique de la procédure d'approvisionnement en intrants ;
4. Remplacer les distributions publiques d'engrais subventionnés par un système de coupon-engrais basé sur le secteur privé.

#### **PROGRAMME II : Stimulation de la demande solvable en engrais**

5. Développer la demande d'engrais au sein de la chaîne de valeur de la production agricole ;
6. Renforcer les systèmes d'information sur les marchés et leur mise en relation au niveau régional ;
7. Renforcer les organisations de producteurs agricoles et les associations professionnelles ;
8. Inciter les banques ouest africaines à s'engager dans le monde agricole ;
9. Développer des programmes régionaux de recherche sur les formules d'engrais.

#### **PROGRAMME III : Stimulation de l'offre d'engrais**

10. Promouvoir l'attractivité de l'Afrique de l'Ouest pour l'investissement dans l'offre d'engrais ;
11. Ré-actualiser les études de faisabilité de développement des unités locales de production d'engrais et investir dans des unités lorsque cela est rentable ;
12. Inciter les fournisseurs d'engrais à offrir des engrais adaptés aux besoins des petits producteurs agricoles ;
13. Encourager la création d'une compagnie maritime régionale.

## **4.4 PROGRAMME I : Amélioration de l'environnement d'affaires du marché régional des engrais**

### **4.4.1 Objectif du programme**

Le programme d'amélioration de l'environnement d'affaires du marché régional des engrais a pour objectif de créer des conditions favorables au développement du secteur des engrais,

notamment d'un point de vue politique et réglementaire. Cela passe notamment par le contrôle de qualité des engrais, une pression fiscale raisonnable et identique entre les pays, la libre circulation des engrais dans la région, la lutte contre la corruption dans les systèmes d'approvisionnement et l'élimination des distributions publiques de subventions et dons d'engrais.

#### **4.4.2 Justification et résultats attendus du programme**

Les Etats ouest africains ne disposent pas de réglementations pour le secteur des engrais (cf. 2.1.2), par conséquent l'étiquetage, les normes et contrôles de qualité ne sont pas harmonisés entre les pays. De plus, bien que le TEC harmonise la pression fiscale sur les engrais, son application n'est pas encore effective dans de nombreux Etats membres (cf. 2.1.1). La CEDEAO a un rôle important à jouer dans l'harmonisation puis dans l'application effective par les Etats membres des réglementations relatives au secteur des engrais. Dans certains Etats de la région, des structures publiques subventionnent et distribuent des engrais, conduisant à une distorsion de la distribution privée (cf. 2.1.1). La région peut accompagner ces Etats à remplacer les distributions publiques d'engrais subventionnés par un système de coupon-engrais (voucher) basé sur le secteur privé. Enfin, le prix de vente des engrais est plombé par les faux frais de route qui entravent la libre circulation des engrais et par la corruption fréquente dans les systèmes d'appels d'offres (cf. 2.1.1 et 2.2.3.1) La CEDEAO peut créer une charte d'éthique de la procédure d'approvisionnement en intrants afin de moraliser les passations de marchés.

Les résultats attendus sont les suivants :

1. La CEDEAO adopte un cadre réglementaire harmonisé sur les engrais et ses Etats membres le mettent en œuvre.
2. Les politiques fiscales relatives aux engrais sont harmonisées et appliquées par les Etats membres.
3. Les engrais circulent librement dans la région.
4. Les procédures d'approvisionnement en engrais se moralisent, entraînant une baisse du prix des intrants.
5. La distribution par les structures publiques d'engrais subventionnés est éliminée ou remplacée par un système de coupon-engrais basé sur le secteur privé.

#### **4.4.3 Objectifs spécifiques du programme**

Le programme I est constitué de 4 objectifs spécifiques, à savoir :

##### **a) Adopter un cadre réglementaire régional harmonisé portant sur le secteur des engrais**

Le secteur des engrais n'est actuellement pas réglementé dans les Etats d'Afrique de l'Ouest (cf.2.1.2). La CEDEAO peut développer un cadre réglementaire harmonisé et appuyer les initiatives actuelles que conduisent certains Etats de façon à ce qu'elles soient conformes au cadre régional harmonisé. La procédure d'harmonisation à suivre est similaire à celle suivie dans le secteur des semences et dans celui des produits phytosanitaires (cf. 3.1). Les normes et contrôles de qualité des engrais ainsi que les spécifications d'étiquetage constituent les principaux éléments d'harmonisation. La CEDEAO devra ensuite veiller à la mise en application effective de ces réglementations par les Etats membres, y compris auprès du secteur informel.

##### **Activités :**

- Développer un cadre réglementaire régional harmonisé portant sur les engrais et le faire adopter par les instances statutaires de la CEDEAO.
- Créer destinée à veiller à l'application de la réglementation harmonisée et inciter les Etats à appliquer des pénalités en cas de manquement.

Acteurs clés autres que la CEDEAO<sup>2</sup> :

- L'UEMOA et les partenaires techniques (FAO, IFA, IFDC/projet MIR, etc.) peuvent appuyer la CEDEAO à développer un cadre réglementaire harmonisé.
- Les Etats prennent les mesures législatives idoines pour la mise en œuvre de la réglementation harmonisée adoptée par les instances statutaires de la CEDEAO.
- Les fabricants et distributeurs d'engrais respectent la réglementation.
- Les laboratoires d'analyses effectuent les contrôles de qualité des engrais.

Indicateurs :

- Un cadre réglementaire harmonisé est adopté par les instances statutaires de la CEDEAO.
- La réglementation est appliquée par chaque Etat membre.
- Les cas de fraudes et contrefaçons sur les engrais sont significativement réduits.

Mécanismes de financement suggérés :

Le processus de mise en place d'un cadre réglementaire harmonisé peut être cofinancé par la CEDEAO, les partenaires techniques et financiers (sur le modèle de ce qui a été fait pour les semences et les produits phytosanitaires).

**b) Harmoniser les politiques fiscales et faciliter la libre circulation des engrais dans la région**

Dans la pratique, les politiques fiscales des Etats membres de la CEDEAO ne sont pas harmonisées, créant des distorsions sur le marché des engrais et des détournements transfrontaliers (cf. 2.1.1). Les faux frais de route liés aux barrages de Police, Douanes, Armée et Gendarmerie augmentent le prix de vente final des engrais (cf. 2.1.1). Il est du ressort de la CEDEAO de garantir la libre circulation des engrais dans l'espace communautaire, d'adopter et de faire respecter un Tarif Extérieur Commun. Les engrais doivent être considérés comme des produits de première nécessité si l'on veut réellement intensifier la production agricole. Les droits de douanes retenus pour les engrais importés et pour les matières premières entrant dans leur fabrication doivent être nuls (ou réduits - 5% - uniquement si la production locale d'engrais est significativement intensifiée, cf. Programme III).

Activités :

- Adopter le TEC CEDEAO avec des droits de douanes nuls (ou réduits) pour les engrais et leurs matières premières.
- Lancer une campagne de sensibilisation (posters, autocollants, ateliers, presse, etc.) sur la libre circulation des marchandises (dont les engrais) dans la région, notamment à l'attention de la Police, de la Gendarmerie, de l'Armée et des Douanes<sup>3</sup>.
- Créer un point de contact régional facilement joignable (adresse E-mail, site Web) pour s'informer sur les politiques fiscales et commerciales sur les engrais dans la région, et le cas échéant pour dénoncer le non respect de ces réglementations.

Acteurs clés :

- Les Etats membres appliquent le TEC.
- La Police, Douanes, Gendarmerie et l'Armée respectent la réglementation.

---

<sup>2</sup> Une stratégie *sensu stricto* est conceptuelle et ne détaille pas les éléments opérationnels de mise en œuvre, tels que les acteurs et leurs rôles, les indicateurs, les mécanismes de financement et le calendrier de mise en œuvre. Néanmoins, ces éléments étant demandés par les TdR, ils sont donnés ici, à titre purement indicatif, et devront être détaillés lors de la rédaction du projet de mise en œuvre de la stratégie. Le mécanisme de suivi-évaluation pourra être détaillé dans le projet de mise en œuvre.

<sup>3</sup> Cette activité dépasse bien entendu le cadre du secteur des engrais.

- L'UCCA et ses membres, les organisations professionnelles de distributeurs et de producteurs agricoles veillent à la libre circulation des engrais dans la région et dénoncent les contrevenants.

Indicateurs :

- Le TEC CEDEAO est adopté et appliqué par tous les Etats membres.
- Les barrages routiers n'entraînent plus de surcoût sur le transport des engrais.

Mécanismes de financement suggérés :

Le financement de l'adoption du TEC CEDEAO est déjà assuré par la CEDEAO. La campagne de sensibilisation et la création du point de contact régional pourraient être financés par des bailleurs de fonds.

**c) Créer une charte d'éthique de la procédure d'approvisionnement en intrants**

Les modes de passation des marchés d'engrais (notamment les appels d'offres) encouragent la corruption (cf. 2.2.3.1). La CEDEAO peut développer une charte d'éthique de la procédure d'approvisionnement en intrants agricoles, à laquelle les différents acteurs nationaux, régionaux et internationaux (fournisseurs, OPA, sociétés coton, Offices agricoles, fermes commerciales, interprofessions, transporteurs, etc.) sont libres de souscrire ou non. Un des articles de la charte stipule que les signataires s'engagent à accepter des audits commandités par la CEDEAO, pour s'assurer de la bonne moralité des passations des marchés d'intrants. La charte, portant le label CEDEAO, devient ainsi un gage de sécurisation du marché et contribue à rétablir un climat de confiance entre les fournisseurs d'engrais et leurs clients.

Activités :

- Développer une charte régionale d'éthique.
- Informer tous les acteurs de l'existence de la charte et les encourager à y souscrire.
- Informer et inciter les clients et les utilisateurs finaux à ne collaborer qu'avec les acteurs qui ont souscrit à la charte d'éthique.
- Faire de la charte d'éthique un argument promotionnel pour attirer des fournisseurs et investisseurs en Afrique de l'Ouest (en complément du Programme III-a).
- Effectuer les audits prévus par la charte.

Acteurs clés :

- Les fournisseurs d'engrais, OPA, sociétés coton et autres acteurs du marché des engrais s'informent sur la charte et choisissent librement d'y souscrire ou non.
- Une société d'audit indépendante effectue les audits de moralité auprès des souscripteurs de la charte, sur demande de la CEDEAO.

Indicateurs :

- La charte régionale d'éthique de la procédure d'approvisionnement en intrants agricoles est créée.
- La grande majorité des acteurs du marché souscrivent à la charte.
- Au moins 1 audit est réalisé tous les 5 ans auprès de chaque signataire de la charte.

Mécanismes de financement suggérés :

Le développement de la charte pourrait être financé par des bailleurs de fonds. Les audits sont financés par la CEDEAO et les acteurs audités, avec éventuellement l'appui des bailleurs de fonds au démarrage.

**d) Remplacer les distributions publiques d'engrais subventionnés par un système de coupon-engrais basé sur le secteur privé**

La distribution par des services publics d'engrais subventionnés conduit à une concurrence déloyale avec les distributeurs privés, qui deviennent peu enclins à investir et accroître leur offre d'engrais. Dans la mesure du possible, il est souhaitable que les subventions d'engrais soient éliminées, sauf dans certains cas où il est établi et reconnu qu'elles stimulent significativement la demande. Dans ces cas, ce sont les distributeurs privés qui doivent

assurer la distribution des engrais subventionnés, contre remise par le client d'un «coupon-engrais », émis par l'Etat et proposé aux producteurs agricoles les plus défavorisés. Le coupon précise les conditions (formule, prix, quantité, etc.) d'acquisition de l'engrais. Ce système, transitoire, doit être dégressif au fil des ans. La CEDEAO peut accompagner les Etats et structures qui le souhaitent à développer un système dégressif de coupon-engrais.

#### Activités :

- Sensibiliser les structures étatiques sur les distorsions provoquées par la distribution d'engrais subventionnés par les services publics.
- Renforcer les capacités des structures étatiques qui le souhaitent à développer des systèmes dégressifs de coupon-engrais ; faciliter l'échange d'expériences dans ce domaine.

#### Acteurs clés :

- Les Etats et services publics pratiquant les subventions d'engrais renforcent leurs capacités à développer les approches dégressives de coupon-engrais.
- Les partenaires techniques partagent leurs expériences dans les systèmes de coupon-engrais.
- Les distributeurs et leurs organisations professionnelles s'impliquent dans le montage du système de coupon-engrais.

#### Indicateurs :

- Aucun Etat membre ne pratique plus de distribution publique d'engrais subventionnés.

#### Mécanismes de financement suggérés :

Le financement des ateliers peut être assuré par les Etats membres, la CEDEAO ou les bailleurs de fonds. Le financement des systèmes de coupon-engrais est assuré par la même source (variable selon les pays) que pour le système de distribution publique des engrais subventionnés précédemment en vigueur. L'achat à prix subventionné des coupons-engrais peut alimenter un fonds de contre-partie destiné à développer par exemple les unités de stockage et de première transformation des denrées (cf. Programme II-a).

## **4.5 PROGRAMME II : Stimulation de la demande solvable en engrais**

### ***4.5.1 Objectif du programme***

Le programme de stimulation de la demande solvable en engrais a pour objectif d'inciter les producteurs agricoles et les sociétés commerciales de production agricole à accroître significativement et de façon soutenue leur demande en engrais minéraux tout en étant en mesure de financer l'achat de ces engrais.

### ***4.5.2 Justification et résultats attendus du programme***

La demande en engrais et leur utilisation sont très faibles actuellement au niveau des exploitations agricoles (cf. 1 et 2.2.1). La dynamisation du marché des engrais ne peut être viable que si la demande est soutenue et que si les demandeurs sont en mesure d'acheter et de payer l'engrais dans les meilleures conditions possibles. De plus, le contexte des cours des engrais est durablement haussier suite à l'augmentation des cours du pétrole (et donc du gaz) et à l'augmentation continue de la demande mondiale en engrais (notamment Asie, Brésil, Chine), laissant augurer une hausse sensible des prix des fertilisants pendant les prochaines années (cf. 2.2.2). Les acheteurs doivent donc être en mesure de négocier des prix d'achat en minimisant le plus possible l'impact de la hausse des cours mondiaux. Un accroissement de la consommation d'engrais n'est par conséquent viable que si les acheteurs sont assurés de pouvoir vendre, dans des conditions satisfaisantes, leurs productions agricoles et si l'utilisation de l'engrais est économiquement rentable ( $VCR > 2$ ).

Les résultats attendus sont les suivants :

1. Les productions agricoles sont assurées de débouchés commerciaux permettant de financer l'achat des engrais.
2. Les producteurs agricoles bénéficient d'informations commerciales à jour sur les marchés des productions agricoles et des intrants.
3. Les OPA sont formées et en mesure de négocier l'achat d'engrais sur le marché international et régional aux meilleures conditions possibles.
4. Les banques s'engagent significativement dans l'octroi de crédits intrants.
5. Les formules d'engrais recommandées sont adaptées aux conditions économiques et environnementales de chaque culture.

#### **4.5.3 Objectifs spécifiques du programme**

Le programme II est constitué de 3 objectifs spécifiques, à savoir :

##### **a) Développer la demande d'engrais au sein de la chaîne de valeur de la production agricole**

La CEDEAO doit inciter leurs Etats membres à développer les unités de stockage des productions agricoles (sur le modèle du concept de warrantage, cf. 3.6) et les unités de première transformation, afin d'augmenter les revenus agricoles pouvant servir au financement des engrais. Le stockage des productions au moment de la récolte et leur vente lorsque les cours sont élevés permettent de constituer une garantie pour l'attribution d'un crédit engrais par une institution financière, ainsi qu'une augmentation substantielle des revenus des producteurs. De même, la plus value réalisée par la première transformation de la production agricole permet de dégager un surplus de revenu pouvant servir à acheter des engrais. En reliant le marché des intrants à celui des productions agricoles, l'accessibilité financière des engrais est assurée et la demande d'engrais devient solvable et peut se développer. Le rôle des CER est particulièrement important pour faciliter le commerce transfrontalier et fédérer les projets d'unités de stockage ou transformation de part et d'autre des frontières (par exemple dans la zone Bobo Dioulasso, Burkina Faso – Korogho, Côte d'Ivoire – Sikasso, Mali).

##### **Activités :**

- Inciter les Etats membres à s'engager dans la promotion du stockage des productions agricoles et à la construction d'unités de première transformation.
- Promouvoir l'Afrique de l'Ouest pour inciter les groupes agro alimentaires internationaux à investir dans des unités locales de transformation.
- Faciliter l'installation d'unités transfrontalières de stockage et de première transformation par des encouragements, des incitations fiscales et des facilités d'accès au crédit.
- Faciliter l'harmonisation de la répartition des différents lieux de stockage et de première transformation des denrées dans les différents pays, et surtout dans les zones de production transfrontalières.
- Faciliter les passages de frontières pour les denrées et les produits transformés entre lesdites zones.

##### **Acteurs clés :**

- Les OPA et les producteurs assurent la production agricole et l'achat des engrais.
- Les institutions financières accordent le crédit engrais (système warrantage).
- Les commerçants, entrepreneurs locaux et les industries agro-alimentaires assurent le stockage et la transformation locale.
- Les partenaires techniques identifiés au paragraphe 3.5 peuvent partager leurs expériences dans l'approche warrantage et l'approche d'agribusiness local (approche CASE).

##### **Indicateurs :**

- Au moins 3 projets transfrontaliers sont mis en œuvre chaque année.

- Le nombre de producteurs bénéficiant du système warrantage est doublé en 3 ans.

Mécanismes de financement suggérés :

Suite à un appui initial de partenaires financiers, l'installation d'unités de stockage peut être auto-financée, assurée par la vente des produits stockés lorsque les cours sont élevés. La TVA et autres impôts et taxes perçues sur la plus-value réalisée par chaque unité de transformation peuvent être affectés au financement de la création de nouvelles unités de transformation et stockage et au financement de l'achat (préstockage) d'engrais.

**b) Renforcer les systèmes d'information sur les marchés et leur mise en relation au niveau régional**

Pour optimiser les ventes (au niveau national et régional) des productions agricoles et les achats d'intrants, les producteurs agricoles doivent avoir accès à l'information actualisée sur les marchés de ces produits (prix, offres d'achat, offres de vente, réglementations, etc.). La CEDEAO peut renforcer les SIM existants et leur mise en relation au niveau régional et continental.

Activités :

- Organiser des rencontres régionales d'échanges et de formation des SIM nationaux, des OPA et des associations de commerçants.
- Fournir des données (réglementations, politiques commerciales, événements, etc.) à jour aux SIM pour diffusion par leurs canaux de diffusion.

Acteurs clés :

- Les SIM nationaux, les OPA et les associations de commerçants collectent et diffusent l'information.
- Le RESIMAO anime la plateforme de mise en relation des SIM.
- Les partenaires techniques, tels que le projet MISTOWA (cf 3.4) et le CILSS par exemple, peuvent partager leurs expériences.

Indicateurs :

- L'information sur les marchés des principales productions agricoles et des intrants est disponible au niveau régional, de façon actualisée.

Mécanismes de financement suggérés :

Les ressources propres de la CEDEAO et l'appui de bailleurs de fonds peuvent assurer le financement de ces activités (environ \$15 millions pour 5 ans).

**c) Renforcer les organisations de producteurs agricoles et les associations professionnelles de commerçants**

La CEDEAO peut appuyer les OPA et les associations de commerçants et de distributeurs d'intrants à se professionnaliser et à développer des partenariats tri-partites OPA-commerçants-institutions financières. Les OPA doivent renforcer leurs capacités à l'achat dynamique des engrais (choix du mode de passation des marchés, veille des cours mondiaux, techniques de négociation, achat des engrais en devise forte, unions d'épargne et de crédit, etc., cf. 2.2.3.2 et 2.2.3.3). Les sociétés d'égrenage ou les interprofessions du coton doivent être encouragées à coupler le transport de la fibre (de l'usine d'égrenage vers le port) à celui de l'engrais (du magasin du fournisseur, généralement près des ports, vers les magasins des OPA). Les associations de commerçants de productions agricoles et distributeurs d'intrants doivent renforcer l'entrepreneuriat de leurs membres (unités de transformation, réseau de distribution, etc.) et le partenariat avec les OPA, pour développer l'agribusiness local, national et régional.

Activités :

- Faciliter des ateliers de renforcement des capacités commerciales des OPA et associations de commerçants.

- Créer des plateformes de dialogue entre OPA, associations de commerçants et partenaires (institutions financières, transporteurs, etc.).

Acteurs clés :

- Les OPA (dont le ROPPA au niveau régional) et associations de commerçants (dont le ROESAO au niveau régional) renforcent les capacités de leurs membres.
- Les institutions financières développent des partenariats avec les organisations professionnelles.
- L'Union des Conseils des Chargeurs Africains (UCCA) et l'Association Cotonnière Africaine (ACA) sont les relais naturels pour convaincre leurs membres de la pertinence des actions à mener.

Indicateurs :

- Des partenariats entre OPA, associations de commerçants et institutions financières sont formalisés, dont au moins 1 au niveau régional.
- Le transport des engrais coton est couplé au transport de la fibre coton dans les principaux pays cotonniers.

Mécanismes de financement suggérés :

Le financement pourrait être assuré par les Etats, avec l'appui de bailleurs de fonds .

**d) Inciter les banques ouest africaines à s'engager dans le monde agricole**

L'amélioration de l'accès aux engrais passe également par l'octroi de crédits intrants aux producteurs agricoles et aux revendeurs d'intrants, par les banques ouest africaines. Bien qu'en forte surliquidité, la plupart des banques ne s'intéressent pas aux marchés agricoles, jugés pas assez rentables et trop risqués (aléas climatiques, invasions acridiennes, fluctuation des cours mondiaux des productions, etc.). La CEDEAO a un rôle de sensibilisation et de lutte contre la frilosité des institutions financières pour stimuler l'investissement en milieu agricole.

Activités :

- Lancer une campagne de promotion, destinée aux banques de la région, pour dynamiser l'investissement en milieu agricole, en leur présentant un plan sous régional de développement ambitieux et structuré.
- Etudier la possibilité de réduire certains taux ou taxes régionales (par exemple au niveau de la BCEAO) pour les banques nationales ou régionales accordant des crédits engrais significatifs.
- Donner l'exemple avec les banques régionales ECOBANK et BRS.

Acteurs clés :

- Les banques nationales et régionales, ECOBANK et BRS accroissent leur présence en milieu agricole.
- La BCEAO accorde des taux préférentiels aux banques impliquées fortement dans l'octroi de crédit engrais.

Indicateurs :

- Les montants des crédits engrais sont doublés en 3 ans.
- ECOBANK et BRS sont significativement présentes en milieu agricole.

Mécanismes de financement suggérés :

Le financement de la campagne de promotion pourrait être assuré par les Etats, la CEDEAO et les bailleurs de fonds .

**e) Développer des programmes régionaux de recherche sur les formules d'engrais**

La plupart des recommandations actuelles de formules d'engrais sont anciennes et n'ont pas suivies les évolutions des conditions de culture. Par exemple sur coton, les formules préconisées actuellement sont les mêmes que celles recommandées il y a 30 ans, or les

carences en phosphore, observées à l'époque, ne sont plus aussi importantes et ce sont désormais davantage des carences en magnésium et potassium qui sont observées. La Recherche en fertilisation minérale des sols (essais de formules, études de rentabilité économique, impacts sur l'environnement) n'est plus très active : il convient de la relancer, d'adapter les recommandations d'engrais aux cultures et conditions agro-économiques et environnementales actuelles.

Activités :

- Initier un projet régional de ré-actualisation des données disponibles sur les formules et la rentabilité économique d'engrais adaptées au coton, maïs, riz, maraîchage et arboriculture, et les compléter si besoin.
- Créer une plateforme de dialogue entre la recherche agronomique, les OPA et les fournisseurs d'engrais pour la prise en compte des besoins de producteurs agricoles et pour faciliter les échanges sur les nouvelles technologies de fertilisation.

Acteurs clés :

- Le CORAF et FARA peuvent coordonner les efforts de recherche des Centres Nationaux de Recherche Agronomique.
- Les fournisseurs d'engrais proposent de nouvelles formules pour essais si besoin.
- Les OPA s'impliquent dans l'application des recommandations de la Recherche.

Indicateurs :

- Des formules actualisées d'engrais sont recommandées par la Recherche, sur coton, maïs, riz, cultures maraîchères et arboricoles.

Mécanismes de financement suggérés :

Les fournisseurs d'engrais financent le coût des nouveaux essais. Les sociétés cotonnières et les Etats via les Recherches Nationales contribuent au financement.

## **4.6 PROGRAMME III : Stimulation de l'offre d'engrais**

### ***4.6.1 Objectif du programme***

Le programme de stimulation de l'offre d'engrais a pour objectif d'accroître l'attractivité de la région ouest africaine pour l'investissement par les fournisseurs internationaux et locaux dans des unités locales de production, mélange, conditionnement et des réseaux de distribution adaptés aux besoins des clients, ainsi que pour les inciter à venir plus nombreux faire des offres d'engrais attractives lors des passations de marchés.

### ***4.6.2 Justification et résultats attendus du programme***

La région ouest africaine représente moins de 0,5% du marché mondial des engrais (cf. 2.2). Peu de fournisseurs d'engrais internationaux sont prêts à investir dans la région à cause de l'étroitesse du marché actuel, des obstacles à la libre circulation des marchandises dans la région, des infrastructures peu développées, des coûts des facteurs de production (électricité, eau, etc.), de la concurrence du secteur informel et des fraudes, de la corruption, de l'instabilité politique, des risques de change, des faiblesses des procédures de paiement (délais, absence de garanties), etc. (cf. 2.2.3.1). L'Afrique de l'Ouest doit faire des efforts pour améliorer son attractivité auprès des investisseurs et des fournisseurs potentiels, et avoir une démarche de prospection proactive à leur rencontre.

Les résultats attendus sont les suivants :

1. La CEDEAO a développé une campagne dynamique de promotion et de communication pour attirer les investisseurs et fournisseurs, et sont les ambassadeurs du marché ouest africain des engrais.

2. Les fournisseurs internationaux se font concurrence sur le marché ouest africain.
3. La rentabilité de la production locale d'engrais est ré-évaluée et, lorsque cela est justifié, l'investissement dans des unités locales de production est effectif.
4. L'offre d'engrais vendus aux petits exploitants agricoles est adaptée à leurs besoins et au meilleur prix.

#### **4.6.3 Objectifs spécifiques du programme**

Le programme III est constitué de 3 objectifs spécifiques, à savoir :

##### **a) Lancer une campagne de promotion sur l'attractivité de l'Afrique de l'Ouest pour l'investissement dans l'offre d'engrais**

La CEDEAO a un rôle important à jouer pour améliorer l'image de la région sur son environnement d'affaires et son attractivité auprès des investisseurs et fournisseurs potentiels. Afin d'élargir l'offre d'engrais à de nouveaux fournisseurs et susciter l'installation d'unités locales (fabrication, mélange, conditionnement) et de réseau de distribution professionnels, la CEDEAO doit prospecter le marché international et en particulier les « nouveaux gisements industriels » (Chine, Inde, Europe de l'Est, etc.), avec les partenaires techniques (IFA et IFDC notamment) et identifier sur des critères préalablement établis et acceptés par tous une quinzaine d'investisseurs et fournisseurs potentiels auprès desquels une campagne dynamique de promotion de l'Afrique de l'Ouest peut être lancée.

##### Activités :

- Identifier au niveau international, avec l'appui de partenaires techniques, une quinzaine d'investisseurs/fournisseurs potentiels.
- Développer une campagne de promotion de l'attractivité de la région, ciblée sur les investisseurs/fournisseurs identifiés (site Web, brochures, événements, articles dans les media spécialisés, etc.).
- Par une démarche de communication proactive, devenir l'ambassadeur de l'Afrique de l'Ouest auprès des investisseurs/fournisseurs internationaux du marché des engrais en n'hésitant pas à aller les démarcher sur place.
- Rendre l'environnement d'affaires effectivement attractif (cf. Programme I), notamment en accordant des incitations à l'investissement.

##### Acteurs clés :

- IFA et IFDC peuvent appuyer la CEDEAO dans la prospection du marché international des engrais.
- Les Etats membres doivent pouvoir offrir des incitations à l'investissement local et garantir un environnement d'affaires attractif cautionné par la CEDEAO.
- Une agence de communication professionnelle coordonne la campagne de promotion.
- Les media assurent la diffusion de l'information sur l'attractivité de la région dans les pays ciblés.
- Les consulats et ambassades des pays ciblés, ainsi que la Conférence Permanente des Chambres Consulaires Africaines et Francophones (CPCCAF) et les Chambres de Commerces et d'Industrie ouest africaines servent de relais pour la campagne de promotion de la région.

##### Indicateurs :

- Au moins 15 investisseurs/fournisseurs internationaux sont identifiés.
- Une campagne de promotion est développée et lancée.
- Des visites chez ces futurs partenaires sont réalisées.
- La visibilité de l'attractivité du marché ouest africain des engrais est accrue.

##### Mécanismes de financement suggérés :

Le financement pourrait être assuré par les Chambres de Commerce et d'Industrie, avec un appui de la CEDEAO et des bailleurs de fonds .

### **b) Ré-actualiser les études de faisabilité de développement des unités locales de production d'engrais et investir dans des unités lorsque cela est rentable**

Le renchérissement durable des cours mondiaux des engrais (cf. 2.2.2) incite à la recherche de sources d'approvisionnement les plus attractives possibles. Les études de faisabilité d'exploitation des mines de phosphate pour fabriquer de l'engrais composé sont anciennes. La relance de l'étude de faisabilité de l'exploitation de la mine de potasse au large de Pointe Noire, Congo (cf. 2.5) en est une illustration : l'exploitation du gisement avait déjà été évaluée dans les années 1970 mais abandonnée car jugée non rentable à l'époque; avec le récent développement du marché des engrais au Brésil, l'exploitation de la mine est désormais jugée rentable, le transport de l'engrais potassique depuis Pointe-Noire jusqu'au Brésil étant moins coûteux que le transport depuis Vancouver, Canada (source habituelle d'approvisionnement du Brésil). Il convient donc de ré-actualiser les études de faisabilité de l'exploitation des mines ouest africaines, en donnant la priorité aux mines proches des façades maritimes. De plus, l'augmentation des capacités régionales de production de gaz naturel (cf. 2.3) représente une disponibilité accrue de matière première pour fabriquer de l'urée et peut justifier d'augmenter la capacité régionale de production d'engrais azotés. Toutes les études de faisabilité doivent s'inscrire dans le contexte mondial du marché des engrais et dans le cadre d'un partenariat publi-privé.

#### Activités :

- Créer un partenariat avec IFA et des partenaires techniques et ré-actualiser, en fonction des conditions actuelles du marché international des engrais, les études de faisabilité d'exploitation des mines d'Afrique de l'Ouest pour la fabrication d'engrais composés.
- Développer, en partenariat avec IFA et d'autres partenaires techniques, des études de faisabilité d'accroissement des capacités régionales de production d'engrais azotés.

#### Acteurs clés :

- IFA représente l'industrie des engrais dans les études de faisabilité.
- Des partenaires techniques tels que IFDC peuvent apporter leurs compétences techniques dans les études de faisabilité.

#### Indicateurs :

- Au moins 3 études de faisabilité d'exploitation du phosphate ou d'autres minerais sont actualisées en 3 ans.
- Au moins une étude de faisabilité d'installation d'une nouvelle unité de fabrication d'engrais azotés dans la région est disponible.

#### Mécanismes de financement suggérés :

Le montage financier des études de faisabilité devrait être basé sur un partenariat public-privé.

### **c) Inciter les fournisseurs d'engrais à offrir des engrais adaptés aux besoins des petits producteurs agricoles**

L'offre actuelle des engrais est principalement limitée à des conditionnements en sacs de 50 kg (cf. 2.2.3.4). En effet, le prix des petits emballages est prohibitif, car ils sont généralement considérés par les douanes comme des produits pour «vente au détail», et soumis à la TVA, bien que cela soit contraire au TEC pour les engrais (tableau 4). Or les conditionnements en 50 kg d'une part sont non accessibles financièrement à de nombreux producteurs agricoles, et d'autre part n'incitent pas les producteurs à «essayer» l'engrais et à adopter cette technologie ou de nouvelles formules d'engrais. Certains distributeurs reconditionnent l'engrais en sacs de 1, 2 ou 5 kg pour la revente au détail, mais ces reconditionnements sont artisanaux et rarement professionnels (pas d'étiquetage, fraude sur le poids, etc.). La CEDEAO doit encourager la vente au détail de petits conditionnements d'engrais et de packs d'intrants

« engrais+semences améliorées », en s'assurant que le TEC pour les engrais est effectivement appliqué, quel que soit le conditionnement.

Activités :

- Sensibiliser les Etats membres à appliquer le TEC pour les engrais, y compris pour les petits conditionnements vendus au détail.
- Sensibiliser les Etats membres à exonérer de taxes les packs « engrais+semences » conditionnés pour la vente au détail.

Acteurs clés :

- Les organisations professionnelles de fournisseurs et distributeurs d'engrais sensibilisent leurs membres à la vente de petits conditionnements et de packs d'intrants.
- Les Etats membres doivent garantir la non application de sur-taxes ou droits de douanes non prévus par le TEC, pour l'importation et la vente d'engrais et de packs « engrais+semences » en petits conditionnements.

Indicateurs :

- Les conditionnements d'engrais inférieurs à 5 kg représentent au moins 10% de l'offre régionale en engrais.
- Les engrais coton ne sont plus détournés par les paysans sur les cultures vivrières et maraîchères.

Mécanismes de financement suggérés :

Suppression des taxes qui, de toute façon, ne sont pas perçues puisque le seul fait qu'elles existent empêchent l'existence du marché des petits conditionnement d'engrais. Les activités de sensibilisation des Etats pourraient être financées par des bailleurs de fonds (à identifier).

**d) Encourager la création d'une compagnie maritime régionale**

Pour permettre un accroissement des échanges d'engrais entre CER africaines, il est indispensable de réduire au minimum le coût du transport maritime entre régions. Actuellement, le transport d'urée exportée d'Egypte ou de Libye vers l'Afrique de l'Ouest coûte plus cher que le transport d'urée exportée d'Europe de l'Est par exemple. La CEDEAO peut développer un partenariat avec le secteur privé pour relancer la compagnie maritime régionale Ecomarine / Ecologistics, ou pour relancer ce concept en créant une nouvelle compagnie. Les navires de cette compagnie doivent être adaptés au transport des engrais et aux caractéristiques des ports ouest-africains et assurer en priorité le commerce inter CER des engrais.

Activités :

- Conduire une étude de faisabilité d'un partenariat public-privé pour relancer Ecomarine ou créer une compagnie régionale maritime destinée prioritairement au commerce des engrais inter CER.
- Le cas échéant, développer le projet de partenariat.

Acteurs clés :

- Des partenaires techniques spécialisés en transport maritime peuvent conduire l'étude de faisabilité.
- Les compagnies maritimes privées internationales doivent s'impliquer dans l'étude de faisabilité.
- La BCEAO et la BAD pourraient étudier les possibilités de financement d'un tel partenariat.

Indicateurs :

- Une étude de faisabilité est disponible.

**Mécanismes de financement suggérés :**

Le financement de l'étude de faisabilité peut être assuré des bailleurs de fonds (à identifier). Si le partenariat devait aboutir, la BAD, la BCEAO et les partenaires privés en assureraient le financement.

#### 4.7 Chronogramme indicatif de priorisation des objectifs spécifiques sur 5 ans

Le chronogramme ci-après donne, à titre purement indicatif, une possibilité de priorisation des activités proposées dans le cadre de la stratégie régionale de promotion des engrais. Le calendrier de mise en œuvre des activités retenues devra être revu et détaillé par la CEDEAO et ses partenaires lors de la rédaction du projet de mise en œuvre de la stratégie.

	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
<b>PROG. I : Amélioration de l'environnement d'affaires du marché régional des engrais</b>					
a) Adopter un cadre réglementaire régional harmonisé portant sur le secteur des engrais	■				
b) Harmoniser les politiques fiscales et faciliter la libre circulation des engrais dans la région	■				
c) Créer une charte d'éthique de la procédure d'approvisionnement en intrants		■			
d) Remplacer les distributions publiques d'engrais subventionnés par un système de coupon-engrais basé sur le secteur privé	■				
<b>PROG. II : Stimulation de la demande solvable en engrais</b>					
a) Développer la demande d'engrais au sein de la chaîne de valeur de la production agricole	■				
b) Renforcer les systèmes d'information sur les marchés et leur mise en relation au niveau régional	■				
c) Renforcer les organisations de producteurs agricoles et les associations professionnelles	■				
d) Inciter les banques ouest africaines à s'engager dans le monde agricole		■			
e) Développer des programmes régionaux de recherche sur les formules d'engrais	■				
<b>PROG. III : Stimulation de l'offre d'engrais</b>					
a) Promouvoir l'attractivité de l'Afrique de l'Ouest pour l'investissement dans l'offre d'engrais			■		
b) Ré-actualiser les études de faisabilité de développement des unités locales de production d'engrais et investir dans des unités lorsque cela est rentable		■			
c) Inciter les fournisseurs d'engrais à offrir des engrais adaptés aux besoins des petits producteurs agricoles	■				
d) Encourager la création d'une compagnie maritime régionale				■	

## 5. Conclusion

L'engagement de la CEDEAO à faire du développement agricole l'une des priorités de la région ouest africaine se manifeste par l'adoption et la mise en œuvre de la politique agricole régionale (ECOWAP). La place accordée à l'intensification de l'agriculture et à l'utilisation raisonnée accrue des intrants agricoles traduit la volonté politique donnée à la modernisation de l'agriculture régionale et à l'accroissement des revenus agricoles. En complément du cadre de la politique agricole régionale, la CEDEAO a pris des mesures pour lever les barrières tarifaires et non tarifaires, et permettre la libre circulation des marchandises dans la région. Ces réalisations sont sous-tendues par l'engagement des Communautés ouest africaines à libéraliser les marchés, notamment agricoles, et à promouvoir un développement économique basé sur le secteur privé.

Les obstacles à une politique agricole commune au sein d'un marché régional intégré sont encore nombreux, et relèvent en premier lieu de la mise en œuvre effective par les Etats membres des politiques et dispositions prises par la CEDEAO. Rendre l'environnement régional d'affaires attractif pour les investisseurs et fournisseurs locaux et internationaux, et en faire sa promotion à l'international, reste l'un des principaux défis à relever par les Communautés ouest africaines.

En vue d'enclencher une Révolution Verte respectueuse de l'environnement en Afrique de l'Ouest, la CEDEAO propose une stratégie de promotion des engrais qui soit tout à la fois suffisamment audacieuse et suffisamment simple à mettre en œuvre pour qu'elle puisse avoir réellement, rapidement et de façon durable un impact sur la consommation d'engrais dans la région. Elle vise simultanément à améliorer l'environnement d'affaires de la région, à stimuler la demande solvable en engrais et à stimuler l'offre d'engrais qui soient adaptés aux besoins des producteurs. La stratégie allie des activités qui peuvent donner des résultats à très court terme (par exemple l'allègement effectif des taxes sur les petits conditionnements d'engrais vendus au détail) et des activités dont l'impact se fera à plus long terme (par exemple la réactualisation des recommandations des formules d'engrais).

La CEDEAO reconnaît que l'utilisation accrue d'engrais minéraux ne peut résoudre à elle seule les difficultés de l'agriculture ouest africaine. Néanmoins, elle est indispensable pour sortir du cercle vicieux de faible productivité, insécurité alimentaire, appauvrissement des populations rurales et dégradation des sols par manque de fertilisation. La promotion des engrais ne peut être efficace que si elle s'intègre à une approche systémique du développement agricole, qui permette de lever les contraintes de débouchés commerciaux pour les productions agricoles, de manque d'information sur les marchés, de propriété foncière, d'accès au crédit, de niveaux de connaissances techniques et d'encadrement et de capacités institutionnelles. Les fertilisants minéraux ne constituent qu'un des maillons de la chaîne de valeur de la production agricole, et les efforts des Communautés doivent porter sur l'ensemble des maillons pour que la stratégie de promotion des engrais puisse avoir un impact durable sur l'utilisation des engrais.

Le contexte actuel de hausse probablement durable des cours d'engrais pourrait constituer une contrainte majeure aux programmes de promotion des engrais dans la région. Mais cela peut aussi constituer une formidable opportunité pour développer les unités de production locales qui présentent de réels avantages comparatifs, et pour engager un partenariat actif et des

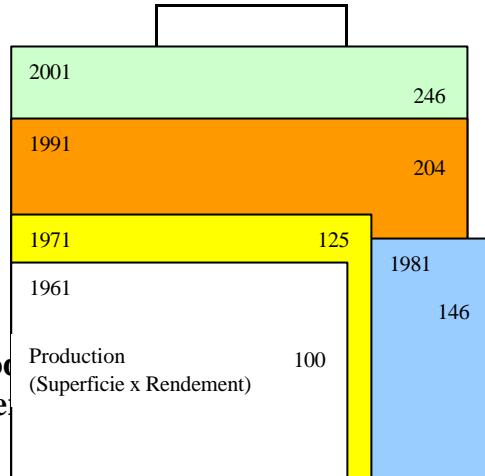
échanges commerciaux accrus avec les autres Communautés Economiques Régionales d'Afrique, notamment les pays nord africains producteurs et exportateurs d'engrais.

Le succès de la mise en œuvre de la stratégie régionale de promotion des engrais dépendra avant tout de l'engagement des Etats membres de la CEDEAO à être parties prenantes des activités et à appliquer effectivement les réglementations et dispositions régionales, ainsi qu'à mettre en œuvre des stratégies nationales de promotion des engrais, qui soient cohérentes avec la stratégie régionale. La stratégie régionale ne pourra non plus être mise en œuvre sans l'engagement effectif et convaincu du secteur privé, garant de sa durabilité.

## Annexes

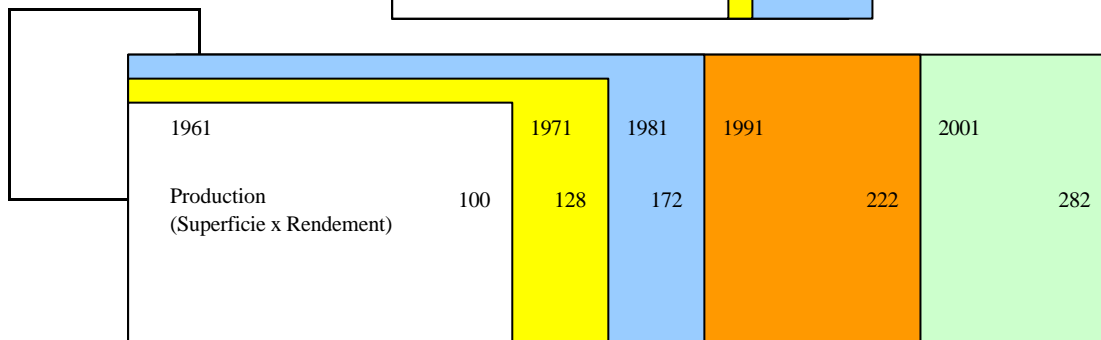
**Figure 1**

**Accroissement de la production céréalière en Afrique sub-saharienne suite à l'accroissement des superficies et du rendement (1961 = 100)**



**Figure 2**

**Accroissement de la production céréalière en Afrique sub-saharienne suite à l'accroissement des superficies et du rendement (1961 = 100)**



**Tableau 1****Quantité totale de nutriments consommés en Afrique de l'Ouest**

Consommation N-P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> -K <sub>2</sub> O (t)	Années								
	1970	1980	1985	1990	1995	1999	2000	2001	2002
<b>Bénin</b>	5 700	862	11 494	11 003	36 000	56 700	35 200	31 100	47 841
<b>Burkina Faso</b>	572	4 308	12 136	21 166	24 308	43 400	33 923	1 671*	1 671*
<b>Côte d'Ivoire</b>	20 474	53 100	41 500	37 000	66 000	70 600	67 100	68 700	109 000
<b>Guinée-Bissau</b>	0	210	0	586	300	600	2 400	2 400	2 400
<b>Mali</b>	5 500	14 194	19 706	15 200	27 000	49 800	39 847	42 000	42 000
<b>Niger</b>	175	2 693	3 571	2 299	9 979	4 188	4 524	4 982	4 970
<b>Sénégal</b>	7 915	19 400	18 700	11 750	16 200	37 800	38 200	29 900	33 491
<b>Togo</b>	436	2 653	9 800	11 500	16 433	16 900	19 838	19 200	17 055
<b>Cape Verde</b>	0	124	97	0	0	187	129	243	220
<b>Liberia</b>	2 300	3 107	1 460	300	0	0	0	0	0
<b>Gambia</b>	293	2 025	3 900	600	944	1 200	800	800	800
<b>Ghana</b>	3 343	12 000	12 500	13 000	9 700	15 406	11 886	31 027	31 030
<b>Guinea</b>	3 000	280	360	1 161	5 106	3 200	3 200	3 200	3 200
<b>Mauritania</b>	300	1 300	2 010	3 900	4 000	2 400	0	2 900	2 900
<b>Nigeria</b>	6 894	173 900	222 600	400 380	183 000	167 700	187 500	221 000	166 200
<b>Sierra Leone</b>	2 522	1 792	3 600	1 300	3 000	90	150	300	300
<b>CEDEAO</b>	59 424	291 948	363 434	531 145	401 970	470 171	444 697	459 423	463 078
<b>Afrique</b>	1 615 122	3 241 614	3 539 853	3 628 465	3 461 281	3 897 210	3 861 785	3 946 152	4 278 401

Source : IFDC, 2005 (b) d'après données FAO

\* ces données sont manifestement sous-estimées

**Tableau 2**

**Quantité d'engrais appliqués par hectare arable en Afrique de l'Ouest et dans quelques autres régions du monde**

Quantité appliquée (kg/ha)	Années								
	1970	1980	1985	1990	1995	1999	2000	2001	2002
Benin	5	1	8	7	22	33	19	16	25
Burkina Faso	0	2	4	7	7	13	9	0	0
Côte d'Ivoire	12	29	21	16	27	24	23	23	37
Guinea-Bissau	-	1	-	2	1	2	8	8	8
Mali	3	8	10	7	13	15	9	9	9
Niger	0	1	1	1	3	1	1	1	1
Senegal	3	8	8	5	7	17	17	13	14
Togo	0	1	5	6	8	8	8	8	7
Cape Verde	-	3	3	-	-	5	3	6	6
Gambia	2	13	25	4	5	7	4	4	3
Ghana	2	7	7	5	4	6	3	9	9
Guinea	4	0	1	2	7	4	4	4	4
Liberia	6	8	4	1	-	-	-	-	-
Mauritania	1	7	10	13	10	5	-	6	6
Nigeria	0	6	8	14	6	6	7	8	6
Sierra Leone	6	4	8	3	6	0	0	1	1
<b>CEDEAO</b>	3	6	8	6	9	10	8	8	9
<b>Afrique</b>	11	20	22	22	19	22	21	22	23
<b>Asie</b>	28,2	73,2	87	122,2	147,4	160,9	151,9	151,6	159,1
<b>Amérique latine</b>	25,2	58,8	56,9	59,1	59,3	76,9	83,3	86,4	89,3
<b>Monde</b>	52,5	86,9	93,7	99,00	93,2	100,8	96,8	98,3	100,8

Source : IFDC, 2005 (b) d'après données FAO

**Tableau 3**

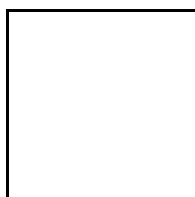
**Quantité de nutriments consommés, produits, exportés et importés dans quelques communautés économiques régionales d'Afrique en 2002**

		<b>CEDEAO</b>	<b>SADC</b>	<b>COMESA</b>	<b>Afrique</b>	<b>Monde</b>
<b>Consommation (t)</b>	N	239 771	838 000	1 527 000	2 749 366	84 746 000
	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	120 950	329 000	451 000	990 865	33 552 000
	K <sub>2</sub> O	102 357	259 000	166 000	538 170	23 273 000
	N-P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> -K <sub>2</sub> O	463 078	1 426 000	2 144 000	4 278 401	141 571 000
<b>Production (t)</b>	N	33 900	375 000	2 014 000	3 056 959	87 206 000
	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	28 800	318 000	225 000	2 734 477	33 910 000
	K <sub>2</sub> O	0	0	0	0	25 853 000
	N-P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> -K <sub>2</sub> O	62 700	693 000	2 239 000	5 791 436	146 969 000
<b>Importations (t)</b>	N	240 310	610 000	456 000	1 405 427	-
	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	136 623	150 000	293 000	550 682	-
	K <sub>2</sub> O	148 035	289 000	173 000	632 640	-
	N-P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> -K <sub>2</sub> O	524 968	1 049 000	922 000	2 588 749	-
<b>Exportations (t)</b>	N	34 300	60 000	829 000	1 493 441	-
	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	11 300	93 000	51 000	2 105 196	-
	K <sub>2</sub> O	29 300	35 000	6 000	64 256	-
	N-P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> -K <sub>2</sub> O	74 900	188 000	886 000	3 662 893	-
<b>Importations nettes (t) (importations – exportations)</b>	N	206 010	550 000	- 373 000	-88 014	-
	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	125 323	57 000	242 000	-1 554 514	-
	K <sub>2</sub> O	118 735	254 000	167 000	568 384	-
	N-P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> -K <sub>2</sub> O	450 068	861 000	36 000	-1 074 144	-

Source : IFDC, 2005 (b) d'après données FAO

**Figure 3**

**Estimation des quantités d'engrais (produits finis) consommés en Afrique de l'Ouest en 2005**

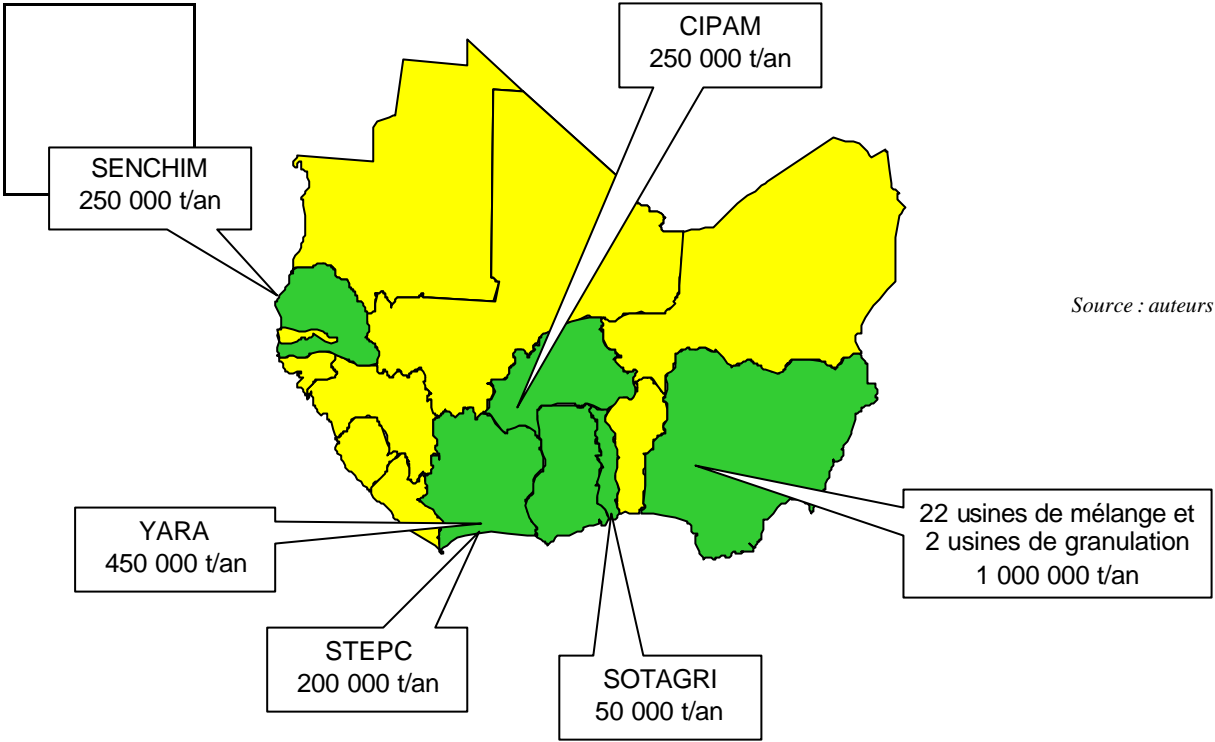


Total Afrique de l'Ouest : ~1 500 000 t

Source : auteurs : échanges avec les fournisseurs et MAEP/ONS, 2002

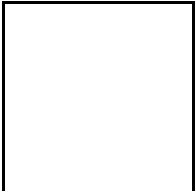
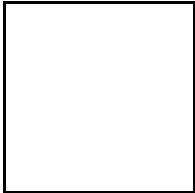
**Figure 4**

**Capacité annuelle maximale de production et/ou de mélange d'engrais en Afrique de l'Ouest, 2005**



**Tableau 4**

**Tarif Extérieur Commun de l'UEMOA applicable aux engrais**



*Source : UEMOA*

**Tableau 5**

**Estimation de la structure du prix d'urée importée en sacs de 50 kg à Bamako, Mali depuis l'Ukraine via Abidjan, Côte d'Ivoire, en avril 2005**

Etape	Prix moyen		% du prix de vente
	(\$/t)	(Fcfa/t)*	
<b>FOB Ukraine</b>	<b>265.00</b>	<b>134 355</b>	<b>46.52%</b>
Fret maritime	85.00	43 095	14.92%
<b>CFR Abidjan</b>	<b>350.00</b>	<b>177 450</b>	<b>61.45%</b>
Déchargement du navire, transport et stockage en magasin, ensachage, pertes 2%	10.00	5 070	1.76%
<b>Coût de revient EXW Abidjan</b>	<b>360.00</b>	<b>182 520</b>	<b>63.20%</b>
Marge brute 5%	18.00	9 126	3.16%
Frais financiers 8 mois, 8%	28.80	14 602	5.06%
Taxes Mali 15% du prix CFR Abidjan	34.50	17 491	6.06%
<b>EXW Abidjan</b>	<b>441.30</b>	<b>223 739</b>	<b>77.48%</b>
Fret routier Abidjan-Mali	78.00	39 546	13.69%
Taxes non officielles	6.50	3 296	1.14%
Marge du revendeur local 10% du prix EXW Abidjan	44.10	22 359	7.74%
<b>DDP Bamako sur camions non déchargés</b>	<b>569.60</b>	<b>228 787</b>	<b>100.00%</b>

Source: IFDC

\* taux de change : 1 \$ = 507 Fcfa

**Tableau 6**

**Quantité d'engrais azotés consommés en Afrique de l'Ouest**

Consommation N (t)	Années										
	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Benin	6 197	7 867	7 741	14 000	14 453	18 764	15 338	34 600	14 300	15 100	25 541
Burkina Faso	9 306	9 000	11 517	11 391	11 463	24 352	16 400	16 900	9 860	926	926
Côte d'Ivoire	18 000	30 000	34 000	36 000	41 500	60 000	50 000	41 200	40 000	30 000	53 000
Guinée-Bissau	76	100	100	100	100	100	200	200	1 000	1 000	1 000
Mali	10 700	12 000	12 000	12 000	12 000	25 600	17 400	18 100	12 709	14 000	14 000
Niger	900	1 000	2 596	5 176	5 500	500	500	1 681	2 522	3 371	3 360
Senegal	9 000	13 000	12 900	5 200	8 000	7 100	7 600	14 400	16 200	15 900	21 382
Togo	5 946	4 741	5 168	5 870	8 085	6 010	6 600	8 500	8 964	9 200	7 172
Cape Verde	0	0	0	0	0	102	108	180	120	243	220
Gambia	200	200	200	344	205	300	2 300	1 000	600	600	600
Ghana	7 000	5 203	2 700	3 200	7 200	8 706	7 274	8 002	7 048	14 169	14 170
Guinea	265	1 059	2 300	2 817	2 449	680	1 120	1 000	1 000	1 000	1 000
Mauritania	6 158	3 983	4 000	4 000	5 000	1 522	1 800	2 400	0	2 900	2 900
Nigeria	220 000	220 000	186 000	100 000	105 000	77 300	100 000	107 000	105 600	146 800	94 400
Sierra Leone	600	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	100	30	50	100	100
CEDEAO	294 348	309 153	282 222	201 098	221 955	232 036	226 740	255 193	219 973	255 309	239 771
Afrique	2 036 770	2 284 638	1 993 794	2 116 178	2 313 748	2 257 120	2 338 676	2 411 828	2 464 604	2 489 432	2 749 366

Source : IFDC, 2005 (b) d'après données FAO

**Tableau 7**

**Quantité d'engrais azotés produits en Afrique**

Production N (t)	Années										
	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Algeria	64 500	104 500	82 900	12 000	8 300	28 400	40 700	54 400	90 700	118 200	78 700
Egypt	762 307	862 646	895 100	1 031 000	1 019 400	943 800	1 111 000	1 268 500	1 287 455	1 578 160	1 548 409
Libya	285 700	268 700	346 600	409 500	398 800	383 400	408 200	386 860	407 100	365 200	389 600
Mauritius	14 611	12 632	15 398	15 600	16 190	14 321	14 400	12 400	16 800	14 550	15 300
Morocco	296 100	369 800	265 500	269 200	257 700	261 900	271 000	279 200	300 000	356 400	349 500
Nigeria	287 200	267 000	151 400	138 000	114 300	41 200	71 000	70 000	0	0	0
Senegal	25 000	24 000	25 900	28 700	24 800	30 400	38 800	24 500	19 400	25 200	33 900
South Africa	410 000	420 000	365 000	420 000	452 000	465 000	423 000	406 800	308 900	296 300	298 400
Tunisia	201 020	191 700	170 900	213 955	223 860	190 400	225 900	250 400	253 900	265 900	282 050
Zambia	13 700	10 800	6 000	4 000	4 100	4 000	2 300	1 702	900	0	0
Zimbabwe	66 600	81 800	94 000	80 700	86 000	88 400	74 100	86 000	71 400	59 500	61 100
CEDEAO	312 200	291 000	177 300	166 700	139 100	71 600	109 800	94 500	19 400	25 200	33 900
Afrique	2 426 738	2 613 578	2 418 698	2 622 655	2 605 450	2 451 221	2 680 400	2 840 762	2 756 555	3 079 410	3 056 959

Source : IFDC, 2005 (b)

**Tableau 8****Quantité d'engrais azotés importés en Afrique de l'Ouest**

Importations N (t)	Années										
	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Benin	6 078	7 912	7 708	14 000	13 407	18 764	15 338	34 600	14 300	15 100	25 541
Burkina Faso	9 306	9 000	11 517	11 585	15 019	25 257	16 400	16 900	9 860	926	926
Côte d'Ivoire	39 400	27 900	34 000	54 300	41 500	92 100	66 800	51 200	55 600	31 000	62 491
Guinea-Bissau	76	100	100	100	100	100	200	200	1 000	1 000	1 000
Mali	10 700	12 000	12 000	12 000	12 000	25 600	17 400	18 100	16 369	14 000	14 000
Niger	900	1 000	2 250	4 912	5 000	500	500	1 695	2 718	3 382	3 380
Senegal	7 000	10 800	2 900	200	3 500	4 600	3 900	9 900	8 100	7 400	12 382
Togo	6 718	5 872	6 478	6 975	10 386	6 010	6 600	8 500	8 964	9 200	7 172
Cape Verde	0	0	0	0	0	183	125	187	134	271	248
Gambia	200	200	200	344	205	300	2 300	1 000	600	600	600
Ghana	7 000	3 096	2 700	3 200	7 200	9 853	7 274	8 002	7 048	14 169	14 170
Guinea	265	1 059	2 300	2 817	2 449	680	1 120	1 000	1 000	1 000	1 000
Mauritania	8 042	6 620	4 000	4 000	5 000	1 522	1 800	2 400	0	2 900	2 900
Nigeria	56 000	79 000	114 000	0	18 200	36 100	75 000	37 000	105 600	146 800	94 400
Sierra Leone	600	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	100	30	50	100	100
CEDEAO	152 285	165 559	201 153	115 433	134 966	222 569	214 857	190 714	231 343	247 848	240 310
Afrique	710 379	667 069	610 789	613 416	743 843	883 546	890 568	879 481	1 159 437	1 118 354	1 405 427

Source : IFDC, 2005 (b) d'après données FAO

**Tableau 9****Quantité d'engrais azotés exportés par les pays d'Afrique de l'Ouest**

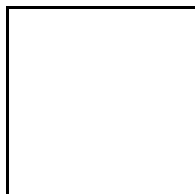
Exportations N (t)	Années										
	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Côte d'Ivoire	0	0	0	0	0	9 000	16 000	10 000	10 000	4 000	11 300
Nigeria	94 600	92 000	79 300	44 400	26 700	0	0	0	0	0	0
Senegal	22 400	23 000	14 900	16 400	20 300	27 000	32 100	20 000	10 600	18 100	23 000
CEDEAO	94 600	92 000	79 300	44 400	26 700	36 000	48 100	30 000	20 600	22 100	34 300
Afrique	860 845	972 058	1 040 540	1 012 600	908 053	1 016 434	1 103 565	1 232 940	1 272 746	1 567 126	1 493 441

Source : IFDC, 2005 (b) d'après données FAO

**Tableau 10****Quantité d'engrais phosphatés consommés en Afrique de l'Ouest**

Consommation P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> (t)	Années										
	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
<b>Benin</b>	5 837	6 031	5 974	15 000	10 328	12 604	14 569	10 400	11 400	7 500	12 300
<b>Burkina Faso</b>	8 000	8 000	5 889	6 662	6 288	9 927	17 832	18 500	15 103	463	463
<b>Côte d'Ivoire</b>	9 000	14 000	16 000	16 000	15 000	25 000	25 000	14 400	11 100	22 700	30 000
<b>Guinea-Bissau</b>	60	100	100	100	100	100	200	200	700	700	700
<b>Mali</b>	13 600	10 000	6 000	8 000	8 700	12 000	15 800	16 100	13 569	14 000	14 000
<b>Niger</b>	400	400	1 812	2 597	2 000	0	0	1 403	1 191	968	970
<b>Senegal</b>	6 000	6 000	10 000	8 000	9 600	10 800	11 000	15 400	11 000	7 000	6 000
<b>Togo</b>	3 673	2 998	3 619	7 788	4 693	5 400	5 300	4 200	5 437	5 000	4 927
<b>Gambia</b>	400	400	400	400	400	500	100	100	100	100	100
<b>Ghana</b>	2 000	1 365	2 000	2 500	3 500	5 955	3 654	4 202	2 719	8 590	8 590
<b>Guinea</b>	101	278	1 000	1 413	956	607	1 416	1 400	1 400	1 400	1 400
<b>Mauritania</b>	1 125	625	0	0	0	200	0	0	0	0	0
<b>Nigeria</b>	115 000	131 000	50 000	50 000	32 500	21 400	39 200	34 700	44 000	40 200	41 400
<b>Sierra Leone</b>	400	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	100	30	50	100	100
<b>CEDEAO</b>	165 596	182 197	103 794	119 460	95 065	105 493	134 171	121 035	117 769	108 721	120 950
<b>Afrique</b>	984 128	1 076 380	946 644	926 665	971 704	944 031	943 039	1 005 197	927 608	964 610	990 865

Source : IFDC, 2005 (b) d'après données FAO

**Figure 5****Dépôts significatifs de phosphates en Afrique**

Source : IFDC

**Tableau 11**

**Quantité d'engrais phosphatés produits en Afrique**

Production P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> (t)	Années										
	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Algeria	33 500	40 900	29 600	12 300	0	0	23 400	8 700	20 300	35 800	8 000
Burkina Faso	256	300	300	300	300	300	300	900	383	0	0
Côte d'Ivoire	2 700	2 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Egypt	148 000	126 100	157 081	162 885	201 600	195 300	174 000	168 600	172 990	193 811	186 977
Morocco	995 200	1 171 000	894 000	935 800	990 000	923 900	958 560	955 600	1 122 000	1 230 600	1 220 000
Nigeria	84 000	63 000	6 300	900	9 500	5 000	10 500	0	0	0	0
Senegal	33 000	38 000	35 200	39 500	35 400	55 000	67 500	45 000	32 400	32 700	28 800
South Africa	340 000	351 200	328 200	373 200	397 700	378 400	378 800	391 200	267 900	280 000	280 000
Tunisia	705 600	649 000	719 300	741 700	788 000	673 300	782 000	870 600	884 600	892 400	972 450
Zimbabwe	45 900	38 500	42 000	40 000	36 000	33 000	35 500	38 000	30 000	26 100	38 250
CEDEAO	119 956	103 800	41 800	40 700	45 200	60 300	78 300	45 900	32 783	32 700	28 800
Afrique	2 388 156	2 480 500	2 211 981	2 306 585	2 458 500	2 264 200	2 430 560	2 478 600	2 530 573	2 691 411	2 734 477

Source : IFDC, 2005 (b)

**Tableau 12**

**Quantité d'engrais phosphatés importés en Afrique de l'Ouest**

Importations P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> (t)	Années										
	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Benin	6 391	6 049	5 934	15 000	10 328	12 604	14 569	10 400	11 400	7 500	12 300
Burkina Faso	7 698	7 700	6 411	6 288	8 072	10 198	17 532	17 600	14 720	463	463
Côte d'Ivoire	17 700	15 200	17 600	20 800	20 200	36 000	38 500	24 400	21 400	32 200	51 633
Guinea-Bissau	60	100	100	100	100	100	200	200	700	700	700
Mali	13 600	10 000	6 000	8 000	8 700	12 000	15 800	16 100	13 569	14 000	14 000
Niger	400	400	1 240	1 715	2 000	0	0	1 563	1 430	1 005	1 010
Senegal	0	6 900	0	0	0	400	600	400	500	500	0
Togo	3 074	4 026	3 633	4 635	5 650	5 400	5 300	4 200	5 437	5 000	4 927
Gambia	400	400	400	400	400	500	100	100	100	100	100
Ghana	2 400	1 365	2 000	2 500	3 500	5 955	3 654	4 202	2 719	8 590	8 590
Guinea	101	278	1 000	1 413	956	607	1 416	1 400	1 400	1 400	1 400
Mauritania	1 250	750	0	0	0	200	0	0	0	0	0
Nigeria	68 000	98 000	88 000	13 700	23 000	16 400	28 700	34 700	44 000	40 200	41 400
Sierra Leone	600	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	100	30	50	100	100
CEDEAO	121 674	152 168	133 318	75 551	83 906	101 364	126 471	115 295	117 425	111 758	136 623
Afrique	393 067	452 602	389 068	374 266	462 849	421 124	420 232	461 955	427 541	459 476	550 682

Source : IFDC, 2005 (b) d'après données FAO

**Tableau 13**

**Quantité d'engrais phosphatés exportés par les pays d'Afrique de l'Ouest**

Exportations P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> (t)	Années										
	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Côte d'Ivoire	0	0	0	0	0	9 000	16 000	10 000	10 000	4 000	11 300
Senegal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 000	0
CEDEAO	0	0	0	0	0	9 000	16 000	10 000	10 000	27 000	11 300
Afrique	1 578 100	1 814 200	1 563 766	1 635 192	1 762 600	1 683 673	1 720 320	1 864 420	2 024 992	2 202 927	2 105 196

Source : IFDC, 2005 (b) d'après données FAO

**Tableau 14**

**Quantité d'engrais potassiques consommés en Afrique de l'Ouest**

Consommation K <sub>2</sub> O (t)	Années										
	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Benin	3 291	3 340	3 340	7 000	5 900	7 600	7 800	11 700	9 500	8 500	10 000
Burkina Faso	4 030	4 000	5 245	6 255	6 344	8 298	16 000	8 000	8 960	282	282
Côte d'Ivoire	10 000	10 000	15 000	14 000	14 000	25 000	15 000	15 000	16 000	16 000	26 000
Guinea-Bissau	100	100	100	100	100	100	200	200	700	700	700
Mali	3 000	3 000	7 000	7 000	6 600	10 200	12 700	15 600	13 569	14 000	14 000
Niger	100	100	1 707	2 206	1 500	200	0	1 104	811	643	640
Senegal	2 000	5 000	3 000	3 000	4 000	5 000	7 000	8 000	11 000	7 000	6 109
Togo	2 611	2 126	2 377	2 775	4 834	5 400	5 300	4 200	5 437	5 000	4 956
Cape Verde	0	0	0	0	0	0	6	7	9	0	0
Gambia	200	200	200	200	200	300	100	100	100	100	100
Ghana	1 100	1 000	3 000	4 000	6 700	6 655	4 256	3 202	2 119	8 268	8 270
Guinea	140	238	700	876	844	509	748	800	800	800	800
Nigeria	105 000	110 000	60 000	33 000	36 000	39 000	24 000	26 000	37 900	34 000	30 400
Sierra Leone	400	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	100	30	50	100	100
CEDEAO	131 972	140 104	102 669	81 412	88 022	109 262	93 210	93 943	106 955	95 393	102 357
Afrique	455 535	483 261	444 644	418 438	468 089	473 344	500 321	480 185	469 573	492 110	538 170

Source : IFDC, 2005 (b) d'après données FAO

**Tableau 15**

**Quantité d'engrais potassiques importés en Afrique de l'Ouest**

Importations K <sub>2</sub> O (t)	Années										
	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Benin	3 898	3 680	3 360	7 000	5 900	7 600	7 800	11 700	9 500	8 500	10 000
Burkina Faso	4 030	4 000	5 245	6 344	8 136	8 535	16 000	8 000	8 960	282	282
Côte d'Ivoire	10 700	9 100	27 400	11 700	13 300	53 300	30 000	30 900	26 200	26 300	52 638
Guinea-Bissau	100	100	100	100	100	100	200	200	700	700	700
Mali	3 000	3 000	7 000	7 000	6 600	10 200	12 700	15 600	13 569	14 000	14 000
Niger	100	100	1 240	1 405	1 500	200	0	1 104	914	680	680
Senegal	20 000	17 200	11 000	18 000	12 000	29 200	21 900	26 000	22 000	27 000	25 109
Togo	2 611	2 774	2 515	2 835	5 805	5 400	5 300	4 200	5 437	5 000	4 956
Cape Verde	0	0	0	0	0	0	7	11	11	0	0
Gambia	200	200	200	200	200	300	100	100	100	100	100
Ghana	1 100	2 875	3 000	4 000	6 700	6 655	4 256	3 202	2 119	8 268	8 270
Guinea	140	238	700	876	844	509	748	800	800	800	800
Nigeria	116 000	104 000	88 300	10 000	36 000	39 000	24 000	26 000	37 900	34 000	30 400
Sierra Leone	600	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	100	30	50	100	100
CEDEAO	162 479	148 267	151 060	70 460	98 085	161 999	123 111	127 847	128 260	125 730	148 035
Afrique	540 259	500 325	537 427	404 504	518 059	560 522	574 321	578 291	561 978	584 858	632 640

Source : IFDC, 2005 (b) d'après données FAO

**Tableau 16**

**Quantité d'engrais potassiques exportés par les pays d'Afrique de l'Ouest**

Exportations K <sub>2</sub> O (t)	Années										
	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Côte d'Ivoire	0	0	0	0	0	9 000	16 000	10 000	10 000	4 000	11 300
Senegal	18 000	12 000	8 000	13 000	8 000	16 000	13 000	15 000	11 000	15 000	18 000
CEDEAO	18 000	12 000	8 000	13 000	8 000	25 000	29 000	25 000	21 000	19 000	29 300
Afrique	23 200	15 200	10 200	13 000	10 618	43 900	49 500	49 000	49 800	52 988	64 256

Source : IFDC, 2005 (b) d'après données FAO

## Encadré 1

### Expérience de consultation restreinte pour l'approvisionnement en engrais, par Faso Jigi au Mali, 2005

Au Mali, une expérience de négociation menée par l'OPA *Faso Jigi*, accompagnée par l'IFDC, a montré que la consultation restreinte présente plus d'avantages pour le client que l'appel d'offres, selon le rapport du processus d'accompagnement (IFDC, 2005 (c)) :

- Pour la première fois, Faso Jigi a été livrée à temps opportun en urée ;
- Les fournisseurs ont accompagné leur offre d'engrais de services (formation) ;
- L'urée a été obtenue au même prix que la Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles (CMDT), pour une quantité pourtant 8 fois inférieures et malgré une hausse de 18% du prix de l'urée entre la période d'achat de la CMDT et celle de Faso Jigi.

L'avantage de cette méthode d'achat est qu'elle développe les capacités managériales et de négociation des organisations de producteurs, qui entrent dans une dynamique d'achat actif (par opposition à l'achat passif des appels d'offres). La consultation incite les fournisseurs à accompagner leur offre de services d'appui (démonstrations, formations, etc.), à mieux connaître le client et à développer un réel partenariat fournisseur/OPA. De gestion administrative plus souple que l'appel d'offres, la consultation restreinte permet également d'être connectée aux cours mondiaux des engrais et de consulter les fournisseurs au moment le plus propice. Elle permet enfin de fixer des délais de validité de l'offre relativement courts par rapport aux délais des appels d'offres.

Tableau 17

### Rapport entre les prix de cession des engrais et les prix d'achat du coton graine aux producteurs du Bénin

	Prix de cession engrais (Fcfa/t)	Prix d'achat coton graine (Fcfa/t)	Rapport
1999/2000	190 000	185 000	1,03
2000/2001	190 000	200 000	0,95
2001/2002	205 000	200 000	1,03
2002/2003	198 000	200 000	0,99
2003/2004	195 000	190 000	1,03
2004/2005	200 000	200 000	1,00
2005/2006	240 000	180 000	1,33

Source IFDC, 2005 et auteurs.

**Tableau 18**

**Commerce des engrais en Afrique, 2000 (en milliers de tonnes de nutriments)**

Produits	Région	Imports	Exports	Net Trade	Région d'exportation				
					Europe	E. Europe & Central Asia	W. Asia	N. America	Autres
DAP	South Africa	20	25	5	-	10	-	10	-
	North Africa		1050	1050	-	-	-	-	-
	Other Africa	120	0	-120	-	-	25	80	-
	Africa	140	1075	935	-	10	25	90	15
MAP	South Africa	10	25	15	-	10	-	-	-
	North Africa		175	175	-	-	-	-	-
	Other Africa	25	0	-25	-	-	-	15	10
	Africa	35	200	165	-	10	-	15	10
Potash	South Africa	155	0	-155	50	35	70	-	-
	North Africa	20	0	-20	10	10	-	-	-
	Other Africa	125	0	-125	20	90	15	-	-
	Africa	300	0	-300	80	135	85	-	-
Urea	South Africa	235	0	-235	15	35	175	-	10
	North Africa	130	0	-130	5	105	-	-	20
	Other Africa	210	0	-210	30	55	100	-	25
	Africa	575	0	-575	50	195	275	-	55
Ammonium nitrate	South Africa	-	10	10	-	-	-	-	-
	North Africa	30	25	-5	10	20	-	-	-
	Other Africa	20	0	-20	20	-	-	-	-
	Africa	50	35	-15	30	20	-	-	-
Total							(%)		
	South Africa				14	23	54	4	2
	North Africa				14	75	0	0	11
	Other Africa				11	22	28	29	7
	Africa				13	30	33	16	8

Source: IFA Production and International Trade Committee, October 2003, from FAO, 2004

# **TERMES DE REFERENCE POUR LES COMMUNAUTES ECONOMIQUES REGIONALES EN VUE DE DEVELOPPER DES STRATEGIES REGIONALES SUR L'ENGRAIS EN AFRIQUE**

## **1. Justification**

Le NEPAD est en train de lancer une nouvelle initiative qui représente un premier pas vers l'accroissement de l'utilisation des engrais par des millions de petits agriculteurs en Afrique : le Sommet de l'Afrique sur les Engrais (SAE). Le but de ce Sommet est de former un consensus autour des questions clés qui freinent l'accroissement de l'utilisation des engrais en Afrique et de s'accorder sur une stratégie future permettant d'accélérer l'accès de millions de pauvres agriculteurs aux engrais et à d'autres intrants nécessaires à l'augmentation de la production agricole et à l'amélioration de la sécurité alimentaire.

Les objectifs de ce Sommet sont :

- Affirmer l'importance critique des engrais dans la croissance rapide et durable de la productivité agricole en Afrique ;
- Réexaminer la situation réelle concernant l'utilisation des engrais dans l'agriculture en Afrique et identifier les contraintes politiques, institutionnelles, financières et infrastructurelles qui limitent l'accès aux engrais pour les agriculteurs pauvres ;
- S'informer des approches novatrices qui ont permis de développer une infrastructure commerciale rurale capable de fournir des intrants agricoles aux agriculteurs ruraux pauvres; et
- S'accorder sur une stratégie d'élaboration d'un Plan d'Action Africain sur l'Engrais (PAAE) visant à accélérer l'accès de millions de pauvres agriculteurs aux engrais chimiques et à d'autres intrants complémentaires.

Les résultats attendus comprennent des stratégies nationales sur l'engrais et des stratégies pour l'intégration régionale des marchés d'engrais. L'objectif des stratégies nationales d'engrais est d'identifier des programmes exécutables qui représentent les premiers pas décisifs vers l'établissement de marchés d'engrais basés sur le secteur privé permettant de satisfaire les besoins en approvisionnement et en utilisation nécessaires pour atteindre l'objectif de croissance annuelle de la production agricole de 6% fixé par le Plan Compréhensif pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PCDAA). Les stratégies régionales sur l'engrais seront élaborées par les Communautés Régionales Economiques (CREs) pour promouvoir et soutenir cet objectif.

Le concept d'un marché régional d'engrais se rapporte à une situation dans laquelle des importateurs et des distributeurs sont capables d'opérer au delà des frontières nationales, pour tester et livrer des engrais en fonction des zones agro-écologiques et de la demande du marché sans tenir compte des frontières politiques. Par conséquent, la création d'un environnement favorable à la libre circulation des engrais à travers toute la région (à l'exception de faibles taxes et des mesures raisonnables de contrôle de qualité) peut soutenir le développement d'un marché d'engrais régional.

Ces termes de référence offrent un schéma directeur pour l'élaboration de stratégies régionales sur les engrais à l'intention des Communautés Economiques Régionales en Afrique. Il décrit les tâches assignées à une équipe d'experts en commercialisation agricole dans chaque CER appuyés par des consultants dont la mission est d'examiner et de proposer des actions audacieuses capables de promouvoir le développement des marchés d'engrais régionaux. La thèse de base est que pour développer des marchés régionaux il faut une approche durable à long terme, mais il existe des actions réalisables à court terme (dans les 3 prochaines années) qui peuvent stimuler les CERs et les placer irréversiblement sur la voie de l'intégration régionale des marchés d'engrais.

Par conséquent, les stratégies régionales auront deux objectifs. Premièrement, faire des recommandations sur (1) l'harmonisation des législations, des systèmes de réglementation et des politiques commerciales et (2) sur le développement de bases de données régionales sur les marchés permettant de fournir des informations fiables en temps utile aux commerçants et aux agriculteurs dans différentes langues et divers types de média. Deuxièmement, identifier les initiatives régionales qui ont fait progresser le développement des marchés d'engrais régionaux et qui serviront de feuille de route pour d'autres CERs. Les stratégies régionales identifieront également les obstacles et les opportunités d'accroissement du commerce des engrais entre les CERs.

## **2. Contexte**

Le NEPAD se focalise sur l'agriculture comme le secteur productif pilote qui fournit les principales sources de subsistance et de revenus aux populations rurales en Afrique. Avec 70% des pauvres vivant dans les zones rurales, le développement de l'agriculture est un facteur déterminant pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs). Par conséquent, les membres du NEPAD ont adopté un Plan Compréhensif pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PCDAA) qui fixe des objectifs de croissance moyenne du PIB à 7% par an et de croissance moyenne de la production agricole à 6% par an d'ici à l'an 2015. Cependant, les taux de croissance agricole ne dépassent guère une moyenne de 3,28% depuis les dernières décennies. La mauvaise performance des secteurs agricoles en Afrique Sub-Saharienne (ASS) est due à la faible utilisation des intrants externes comme les engrais, à la forte dépendance des pratiques agricoles traditionnelles et à l'extensification pratiquée par les petits agriculteurs cherchant à obtenir de meilleurs rendements. Pour développer une agriculture durable capable de répondre aux objectifs du PCDAA et sans détruire les sols, les pays des CERs doivent accroître de façon substantielle l'utilisation des engrais. La croissance de l'utilisation des engrais a été faible ou nulle durant les dernières décennies entraînant l'épuisement des sols et le déclin de la fertilité des sols. Selon la FAO, les taux d'application moyenne d'éléments fertilisants en ASS doivent passer de 9 à 23 kg par ha dans les prochaines décennies pour prévenir l'épuisement des éléments nutritifs du sol et la baisse de productivité. Des chaînes d'approvisionnement en intrants efficaces sont nécessaires pour assurer l'accès aux engrais en temps utile et à des prix abordables. Ces chaînes d'approvisionnement doivent être complétées par des marchés de produits agricoles qui fournissent des incitations à l'utilisation d'engrais.

Depuis la libéralisation des marchés, les pays de l'Afrique Sub-Saharienne ont fait des progrès considérables dans le domaine de la privatisation et la déréglementation des marchés d'intrants. Néanmoins, les marchés d'engrais sont étroits et ont été souvent développés sur la base de cultures commerciales. Les contraintes au développement de marchés d'engrais comprennent : l'absence de volonté politique ; des prix f.o.b. et des coûts de transport élevés ;

l'insuffisance d'infrastructures de transport, d'information et de communication, l'étroitesse des marchés, le manque de compétences commerciales et de capacités organisationnelles, des cadres réglementaires inappropriés ou des politiques commerciales restrictives. En conséquence, les coûts de transaction sont élevés entraînant des prix qui mettent souvent les engrais hors de la portée de la majorité des agriculteurs de la région et avec des incitations insuffisantes pour une utilisation profitable. Certaines de ces contraintes nécessitent des efforts nationaux, d'autres ne peuvent être traitées efficacement que par le développement de marchés régionaux. Notamment :

*Contrainte 1* : À cause de l'étroitesse des marchés nationaux, les compagnies d'engrais dans les pays des CERs ont tendances à importer de petits lots à des prix f.o.b. et des coûts de transport élevés. Les prix f.o.b. sont considérablement plus faibles pour d'importants chargements de 15 000 tonnes à 30 000 tonnes à la fois pour un seul produit.

*Solution Régionale* : L'importation régionale, l'établissement de centres d'achat régionaux et de centres de production régionaux à travers des coentreprises ou des partenariats publics-privés permettant de surmonter les obstacles que sont l'étroitesse des marchés et les coûts élevés qui y sont associés grâce à des économies d'échelle au niveau des achats, du stockage et du chargement.

*Contrainte 2* : Les politiques agro-commerciales telles que les tarifs et les taxes (TVA) sur les engrais et d'autres intrants agricoles, les taxes routières et ferroviaires sur le transport au sein du pays et les barrières au niveau de la qualité et de la quantité des engrais augmentent les coûts de transaction.

*Solution Régionale* : Les réformes de politique visant à lever ou à réduire les barrières commerciales et à favoriser l'harmonisation de ces politiques peuvent réduire les coûts de transaction et faciliter les importations et le commerce intra-régional.

*Contrainte 3* : Les lois et les réglementations qui régissent l'industrie des engrais comprennent : les procédures d'inscription; les exigences en termes de conditionnement et d'étiquetage ; les mesures de contrôle de qualité incluant l'inspection des chargements et leur application. Ces mesures ne sont souvent pas harmonisées et contribuent à restreindre le commerce transfrontalier.

*Solution Régionale* : L'harmonisation des législations peut faciliter le commerce intra-régional, développer les opportunités d'affaires et réduire les coûts de transaction.

*Contraintes 4* : Les agriculteurs et les commerçants ont besoin d'informations fiables et en temps utile concernant les prix des intrants et des produits, les opportunités d'affaires, et la disponibilité et la qualité des produits afin de prendre des décisions judicieuses. Cependant, bien que de nombreux pays membres des CERs aient établi des systèmes d'information de marché et que des initiatives soient mises en place à l'échelle régionale pour améliorer le flux de l'information entre les pays membres, tous les pays n'ont pas des systèmes d'information sur les marchés et les bases de données régionales n'incluent pas toujours des données sur les engrais.

*Solution Régionale* : Des informations sur les engrais, la situation de l'offre et de la demande, les tendances, les prix et autres informations sur les marchés peuvent faciliter la circulation transfrontalière des engrais sur la base des conditions de l'offre et de la demande propres à

une saison et de ce fait réduire les coûts. Cela contribuera à promouvoir la transparence et l'intégration des marchés.

Par conséquent le développement de marchés d'engrais régionaux nécessite des changements dans les lois et les réglementations afin de permettre aux compagnies d'engrais de vendre des produits fertilisants d'un pays à un autre avec un minimum de contrôle et de restrictions commerciales. Cela facilitera l'importation d'engrais pour plus d'un pays dans la région en une seule fois, ce qui permettra aux importateurs de profiter des économies d'échelle. Cela facilitera également la libre circulation de l'information et des engrais au delà des frontières permettant ainsi aux distributeurs de vendre des engrais selon les conditions de l'offre et de la demande. Ces changements impliquent que les gouvernements acceptent :

- Tous les composés ou formulations d'engrais dans la région ;
- Le même conditionnement ;
- La suppression ou la révision des réglementations concernant l'inspection avant expédition pour permettre aux chargements arrivant dans les principaux ports tels que Tema au Ghana ou Beira au Mozambique d'être approuvés pour la vente à travers la région ;
- La réduction ou l'élimination des barrières commerciales (taxes, tarifs et impôts) pour faciliter les importations et la distribution dans la région
- Le renforcement et le développement des systèmes d'information nationaux existants et l'établissement d'une base de données régionale, qui rendent accessibles en différentes langues à divers clients dans toute la région, par divers types de média, des informations concernant les prix, les conditions des marchés, et autres informations utiles.

### **3. But et objectifs**

Le but de ces termes de référence est d'élaborer une stratégie de commerce et d'intégration régionale du marché qui permettra de réduire les coûts de transaction et d'améliorer la transparence et la compétitivité du marché. L'objectif est de conduire une évaluation du secteur des engrais dans les pays des CERs dans une perspective régionale afin d'établir un consensus régional concernant la législation des engrais, les stratégies de mise en œuvre des systèmes de réglementation, les politiques commerciales, les systèmes d'information de marché et l'amélioration des infrastructures de transport. Une fois adoptées, ces mesures permettront de : (1) ouvrir les frontières au commerce et à la libre circulation des engrais entre pays membres ; (2) protéger les consommateurs d'engrais sans restreindre la possibilité d'acheter une variété de produits fertilisants appropriés ; (3) encourager le secteur privé à fournir une gamme appropriée de produits fertilisants ; (4) promouvoir la concurrence et la transparence du marché.

De plus, le commerce entre les CERs pourrait être aussi important que celui au sein des CERs. Par exemple, plusieurs membres de l'UMA sont des producteurs d'engrais. Par conséquent, les options permettant d'accroître les exportations d'engrais à partir des pays de l'UMA vers les autres pays des CERs méritent d'être examinées. Deuxièmement, les CERs présentent des différences en termes de forces et de faiblesses et se trouvent à différents stades de développement. Certaines CERs ont des marchés d'engrais régionaux qui sont plus développés que d'autres tandis que d'autres sont plus avancés dans le domaine de la recherche et de la technologie. Durant l'exercice d'autoévaluation, chaque CER devra identifier ses forces et ses faiblesses et sur cette base déterminer quelle forme d'assistance (technique ou financière) elle peut apporter à d'autres. De même, chaque CER devra identifier les

principaux obstacles au développement d'un marché d'engrais régional et proposer des interventions capitales capables de la mettre définitivement sur la voie de l'intégration régionale du marché.

#### **4. Tâches en vue de développer une stratégie d'engrais régionale.**

*Tâche 1* : Analyse approfondie et évaluation des diverses réglementations et politiques commerciales dans chaque pays des CERs qui affectent le commerce des engrais au sein et entre les pays ;

*Tâche 2* : Proposer des formulations /amendements aux politiques d'engrais nationales de chaque pays membre des CERs qui seraient compatibles avec le système juridique de chaque pays tout en étant harmonisés entre les pays membres ;

*Tâche 3* : Proposer des révisions des politiques commerciales de chaque pays membre des CER qui permettraient de lever les restrictions au commerce des engrais entre les pays membres.

*Tâche 4* : Proposer le développement/renforcement des systèmes d'information sur les marchés afin de promouvoir la transparence et l'intégration des marchés.

*Tâche 5* : Evaluer le niveau actuel du commerce avec les autres CERs et identifier les opportunités et les obstacles à l'accroissement de ce commerce.

*Tâche 6* : Décrire les initiatives en cours dans les domaines de l'harmonisation des politiques, le commerce intra-régional et les systèmes d'information sur les marchés dans les CERs qui ont réussi et qui peuvent être étendues ou reproduites dans d'autres CERs.

*Tâche 7* : Décrire le type d'assistance (technique et financière) que les CERs peuvent fournir aux autres CERs.

*Tâche 8* : Décrire les options existantes pour l'exportation d'engrais vers d'autres CERs/l'importation d'engrais d'autres CERs à la place des fournisseurs actuels.

*Tâche 9* : Décrire les options pour l'établissement des centres d'achat d'engrais régionaux.

*Tâche 10* : Proposer une stratégie pour développer un marché d'engrais régional capable de promouvoir le commerce et l'intégration des marchés, améliorer l'efficacité et la transparence du marché et promouvoir également les liens entre les CERs.

#### **5. Organisation du travail**

Cette activité implique l'évaluation des cadres juridiques et réglementaires, des politiques commerciales et des systèmes d'information qui influent sur l'industrie des engrais dans les pays membres des CERs. Elle impliquera également une autoévaluation en vue de définir les types d'assistance que certains CERs peuvent fournir à d'autres CERs à travers le partage des initiatives réussies dans le domaine de l'intégration régionale et la fourniture d'assistance technique et financière. Les opportunités de commerce d'engrais avec les autres CERs devraient être identifiées.

Ce travail sera effectué par deux spécialistes en marketing sélectionnés par les CERs et ayant de l'expérience dans l'utilisation et la commercialisation des engrais dans la région. De plus, des consultants seront engagés par les secrétariats de l'IFDC et du NEPAD pour aider les CERs à élaborer des stratégies régionales. Les consultants seront recrutés pour un mois chacun entre janvier 2006 et avril 2006. Durant cette période, les consultants voyageront dans les pays membres pour aider dans la collecte et l'analyse des données et la préparation des documents de stratégie régionale.

## **6. Calendrier**

La stratégie sera élaborée entre Décembre 2005 et Avril 2006. La première version sera soumise au Secrétariat de l'IFDC/ NEPAD avant le 15 Mars 2006. La version finale sera soumise au Secrétariat du NEPAD/IFDC avant le 30 Avril 2006.

## **7. Résultat attendu**

Il s'agit d'un rapport d'une trentaine de pages présentant une stratégie en vue du développement d'un marché régional d'intrants. Ce rapport inclura un plan opérationnel pour la réorganisation et le développement d'un marché d'engrais régional dans les trois prochaines années. Ce rapport devrait décrire les activités spécifiques et les ressources impliquées et chaque fois que cela est possible les activités proposées doivent inclure un calendrier et des indicateurs de performance. Ce rapport contiendra ce qui suit :

### Analyse intra-REC

1. Analyse critique des législations et réglementations qui régissent les marchés d'engrais dans chaque pays des CERs et des recommandations pour des révisions visant à harmoniser les politiques ;
2. Evaluation des diverses politiques tarifaires et celles concernant les taxes, le transport etc. dans chaque pays des CERs, qui influent sur le commerce des engrais à l'intérieur et entre les pays et des recommandations de changement dans ces politiques susceptibles d'améliorer le commerce dans les pays et entre les pays.
3. Evaluation de la disponibilité de l'information sur les marchés d'engrais dans chaque pays des CERs et la nécessité de développer une base de données régionale pour promouvoir le flux d'information sur les marchés d'engrais à l'échelle régionale.
4. Evaluation des possibilités d'établir une structure d'achat d'engrais régionale.

### Analyse inter-CER

1. Une évaluation du niveau actuel de commerce avec les autres CERs et l'identification d'opportunités et d'obstacles à l'accroissement du commerce.
2. Description des initiatives réussies dans les domaines de l'harmonisation des politiques, le commerce intra-régional et les systèmes d'information sur les marchés dans les CERs qui peuvent être citées comme «des exemples de succès » et servir de leçons pour les autres CERs.
3. Description du type d'assistance (technique et financière) qu'une CER pourrait fournir à d'autres CERs.
4. Dans le cas d'une CER, dont les membres sont des producteurs d'engrais : une description des opportunités d'exportation des engrais vers les autres CERs. Dans le cas d'une CER dont les membres sont des importateurs d'engrais : une analyse des avantages de l'importation d'engrais d'autres CERs au lieu des fournisseurs étrangers actuels.

## Format suggéré pour la rédaction du rapport de stratégie régionale sur les engrais

### **I. Introduction [3 pages]**

- Contexte : données socio-économiques pour la communauté économique régionale ou CER (incidence de la pauvreté, situation alimentaire, etc.).
- Rôle de l'agriculture dans l'économie de la CER : contribution au PIB, emplois, exportations, % contribution des cultures alimentaires dans la production agricole totale, principales cultures commerciales et de rente.
- Stratégie / politiques de développement du secteur agricole de la CER et rôle des marchés d'intrants agricoles dans le développement agricole.

### **II. Réaliser une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (SWOT) pour le marché régional intégré des engrais [10 pages]**

#### *Analyse intra-CER*

Les domaines clés d'intervention pour la création d'un marché régional des engrais sont : a) les lois et réglementations qui régissent l'industrie des engrais dans chaque pays de la CER, b) les politiques commerciales nationales et régionales qui ont un impact sur le commerce des engrais à l'intérieur et entre les CER, c) les bases de données et systèmes d'information sur le marché des engrais. Pour chacun de ces domaines d'intervention :

- Détailler la situation actuelle de chaque pays de la CER
- Evaluer les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces pour un marché régional intégré dans la CER. Il convient notamment de :
  - Evaluer l'offre d'engrais (production locale, importation, la faisabilité de la création d'un centre régional d'approvisionnement en engrais).
  - Evaluer l'accessibilité des engrais ainsi que les facteurs motivant la demande / utilisation des engrais par les producteurs agricoles.
  - Evaluer l'environnement global du marché des engrais, y compris l'environnement d'affaires et l'environnement de recherche et de développement des innovations technologiques.
- Propositions des recommandations. Il convient notamment de :
  - Recommander des formulations ou amendements des politiques et réglementations nationales sur les engrais pour chaque pays de la CER, de façon à ce qu'elles soient à la fois compatibles avec le système légal de chaque pays et harmonisé entre les pays de la CER.
  - Proposer des révisions des politiques commerciales de chaque pays de la CER de manière à améliorer le commerce des engrais entre les pays.
  - Détailler les besoins pour développer / renforcer un système régional d'information sur le marché des engrais, qui puisse assurer la transparence et l'intégration du marché.

#### *Analyse inter-REC*

- Evaluer le niveau actuel de commerce des engrais avec les autres CER.
- Conduire une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces pour l'amélioration du commerce et l'intégration du marché entre les CER. Cette évaluation doit inclure :
  - Pour les CER dont certains membres produisent de l'engrais, une description des opportunités d'exportation de ces engrais vers d'autres CER.

- Pour les CER dont les membres importent majoritairement les engrais, une analyse de la compétitivité de l'importation d'engrais produits par d'autres CER en lieu et place des fournisseurs actuels.

### **III. Initiatives régionales actuelles sur les engrais [5 pages]**

- Enumérer les initiatives régionales existantes qui promeuvent l'intégration régionale du marché des engrais, dans les domaines de l'approvisionnement, de l'harmonisation des réglementations et politiques, du commerce intra et inter régional et de l'établissement de systèmes d'information sur les marchés.
- Evaluer la performance et les raisons des succès ou échecs de ces initiatives.
- En cas de succès, discuter la possibilité d'étendre et répliquer ces initiatives à d'autres CER et l'assistance (technique et financière) qui pourrait être mise à la disposition des autres CER pour faciliter ce processus.
- Enumérer les programmes d'aides de bailleurs bi- et multi-latéraux pour promouvoir le développement de marchés régionaux d'engrais.

### **IV. Stratégie pour le commerce et l'intégration du marché régional des engrais [10 pages]**

- Vision.
- Objectifs d'une stratégie régionale pour les engrais.
- Rôle d'une stratégie régionale pour les engrais dans la promotion de la stratégie de développement du secteur agricole de la CER.
- Rôle d'une stratégie régionale pour les engrais dans la mise en œuvre et la durabilité des stratégies nationales pour les engrais établies par les pays membres de la CER.
- Sur la base de l'analyse de la Section III, identifier un maximum de trois programmes de promotion d'un marché régional intégré pour les engrais. Veuillez suivre le modèle suivant pour détailler chaque programme :
  - Action prioritaire \_\_\_ (1, ..., 3) [titre]
    - Objectif.
    - Rationale: pourquoi est-il important d'atteindre cet objectif ? Quel problème sera ainsi résolu ? Quel résultat recherche-t-on ?
    - Stratégie de mise en œuvre. Cela doit notamment inclure les éléments suivants :
      - Une description de l'initiative ou de l'intervention actuelle.
      - Une identification des acteurs clés, le rôle attendu du gouvernement, du secteur privé, de la communauté d'aide au développement et des producteurs agricoles.
      - Les activités clés pour améliorer la fluidité de l'offre d'engrais, accroître la demande en engrais et leur accessibilité pour les producteurs agricoles et créer un environnement favorable au marché des engrais.
      - Les indicateurs de performance.
      - Le calendrier.
      - Les mécanismes de financement proposés pour la mise en œuvre.
      - Le système de suivi-évaluation.

### **V. Conclusion [2 pages]**

**ANNEXES** [pas de restriction en nombre de pages – intégrer les tableaux, graphiques et autres documents clés]

*[Corps du document = 30 pages maximum, interligne simple, taille de police 12, tous les tableaux et graphiques en annexe]*

## Références

### Personnes rencontrées, mission régionale du 4 au 23 mars 2006

Pays	Structure	Nom et prénom	Fonction
Bénin	AIC	GNIDEHOU Justin	Conseiller technique
	AIC	GAGNON Barthélemy	Secrétaire permanent
	CEDEAO	TRAORE Salifou	Chef de programme principal
	CEDEAO/NEPAD	MBODJ Yamar	
	Coopération Suisse	DEOULENGAR Achaire	Directeur résident adjoint
	CSI	LAWANI Ramanou	Chargé de gestion des intrants
	CSI	FLATIN Olivier	Ingénieur agronome
	Direction de l'Agriculture	BOURAÏMA Yacouba	Chef de service
	FUPRO	HOUNTONDJI Basile	Secrétaire exécutif National
	IFDC/MIR	HOUNGNIBO Grégoire	Agronome
	IFDC/MIR	OUEDRAOGO Bruno	Spécialiste marketing
	Ministère de l'agriculture	KOUAKANOU	Directeur DPP
	SDI	ADEOSSI Bertin	Ingénieur agronome
	UEMOA	BOCOUM Kolado	Expert DDRE
Burkina Faso	IFDC/PPM/projet MIR	DIMITHE Georges	Economiste politique
	UEMOA	DANSOU Félix	Commissaire DDRE
	UEMOA	AYASSOR Tchambakou	Chargé de l'agriculture
Côte d'Ivoire	CNRA	YO Tiémoko	Directeur Général
	FIRCA	OSSENI Boureima	Conseiller technique
	STEPC	DOSSO Mariame	Directrice des ventes
	YARA	NGUETTA Maxime	Directeur commercial
Ghana	IFDC/MISTOWA	AMEDO Christian	Suivi evaluation
	Ministère commerce et industrie	DATSOMOR M. C.	Adjoint chef de service
	WIENCO	KOTEY William	Directeur commercial
	Ministère de l'agriculture	MADJID Abdul	Adjoint chef de service
	Consultant	OFORI Charles	Soil management
		BOATENG Kouakou	Agriculteur maraîcher
Mali	IFDC	Le TURIONNER Joël	Représentant
	IFDC	GABOREL Christian	Agronome
	Ministère de l'agriculture	KEBE Demba	Conseiller Tech du ministre

Nigeria	IFDC/ MIR	AYOOLA Gbolagade	Economiste politique
	IFDC/sommet des engrais	ALKALERI Umar A.	Chargé de mission
	IFDC	WALLACE Scott	Représentant
	NEPAD/Nigeria	ASIKA C.. Chief (Mme)	Responsable pays
	NEPAD/Nigeria	KURAWA W. M.	Directeur admin & finances
	Ministère agriculture	SULE Bello	Directeur département engrais
	FAO/PSSSA	CHUDE Victor	Expert en fertilité des sols
	EMP	FORT Bryce	Directeur Afrique
	EMP	BURNEY Navaid	Directeur régional
	O-Secul Fertilizer Co. Ltd	OSAGIE Ivana (Mme)	Adjoint directeur de projet
Sénégal	ICS/SENCHIM	NIANE Ousmane	Directeur Délégué
	ICS/SENCHIM	FAYE Meissa	Administrateur de ventes
	IFDC	GUEYE Sadibou	Représentant
	Ministère de l'agriculture	TCHOUL	Chef de service sesame
	ONG /agriculteurs du Walo	FALL Moctar	Rprésentant à Dakar
	Reseau de distributeurs SENCHIM	NDIAYE Yatma	Président
Togo	AGRI TOGO 2000	BLAKIME Tarrabalou	Agrochimiste
	Arysta LifeScience-Togo	KOLANI Evariste	Directeur Général
	FERTI- TOGO	SOGNIGBE Raphaël	Gérant
	IFDC	KLUTSE Raoul A.	Responsable AFMIN
	IFDC	TAMELOKPO Francis	Agronome PII
	IFDC Division Afrique	GROOT Rob J.J.	Directeur Afrique
	Ministère du commerce	EKLOU Ayawo	Dircteur de la qualité
	Ministère du commerce	SITTI Akouelé	Direction commerce intérieur
	Ministère du commerce	ABE Talime	Direction commerce extérieur
	Ministère du commerce	AGBOMADJI Charles	Cabinet du Ministre
	Ministère du commerce	WINGA Tomtala	
	Programme KR1 &KR2	ANAKOMA Bikipéta	Coordonnateur

## **Bibliographie**

**Annequin P., Dimithè G., Breman H., 2003.** L'état du marché des intrants agricoles au Mali, au Burkina Faso et au Ghana. Programme Politique et développement du Marché, IFDC.

**CEDEAO, 2005.** Projet de décision portant adoption de la Politique agricole de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest – ECOWAP. CEDEAO.

**FMARD Nigeria, 2006.** Africa Fertilizer Summit : Nigeria Fertilizer Strategy Paper.

**FAO, 2004.** Fertilizer development in support of the Comprehensive Africa Agriculture Development Programme. 23<sup>ème</sup> conférence régionale, FAO.

**Houinsou D., 2002.** Une évaluation des secteurs des engrais et des semences au Bénin. African Trade Investment Program, IFDC.

**IFDC, 1992.** Prefeasibility study : production of modified phosphate fertilizers using Kojari, Burkina Faso, phosphate rock.

**IFDC, 2002.** Une évaluation des secteurs des engrais et des semences au Togo. African Trade Investment Program, IFDC.

**IFDC, 2005 (a).** L'état du marché des intrants agricoles au Bénin. Projet Marché des Intrants Régional (MIR), IFDC.

**IFDC, 2005 (b).** Africa Fertilizer Situation. Market Information Unit, Market Development Division, IFDC.

**IFDC, 2005 (c).** Compte rendu de l'accompagnement réalisé par IFDC auprès de Faso Jigi pour les achats d'engrais destinés à la campagne céréalière. Projet Marché des Intrants Régional (MIR), IFDC.

**IFG-Togo, 2005.** Brochure de présentation. International Fertilizers Group – Togo.

**Kelly V., Jayne T., Crawford E., February 2005.** Farmers' demande for fertilizer in sub-saharan Africa. Preliminary draft. Department of Agricultural Economics, Michigan State University.

**MAEP / ONS, 2005.** Forces et faiblesses de la filière coton au Bénin.

**Oresajo F., 2002.** An assessment of the fertilizer and seed sectors in Nigeria. African Trade Investment Program, IFDC.

**Nagy J., Edun O., 2002.** Assessment of Nigeria government fertilizer policy and suggested alternative market-friendly policies. IFDC.

**Poulton C., Kydd J., Dorward A., 2005.** E-forum on "Increasing fertilizer use in Africa: what have we learned?". Final moderators' report. Center for Development and Poverty Reduction, Imperial College London.

**Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, Juin 2002.** Politiques sectorielles : La politique agricole.

### **Sites Internet**

[www.afamin.net](http://www.afamin.net)

[www.aissa.org](http://www.aissa.org)

[www.ecowas.int](http://www.ecowas.int)

[www.fao.org](http://www.fao.org)

[www.ifdc.org](http://www.ifdc.org)

[www.mistowa.org](http://www.mistowa.org)

[www.uemoa.int](http://www.uemoa.int)

[www.wa-agritrade.net](http://www.wa-agritrade.net)